42e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 32 6 AOUT 1925

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Évêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

MGR F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES	Édition complète . . . . 18 fr. Édition partielle . . . . 12 fr.	ÉTRANGER	Édition complète . . . . 23 fr. Édition partielle . . . . 17 fr.

L'édition complète comprend la *Doctrine* et la *Prédication ;* l'édition partielle n'a pas la *Prédication.*
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine.*
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence ;* pour l'Étranger elle coûte 3 fr. 50.

Les annonces sont reçues exclusivement chez M. Marcel Leguerney, 15, rue Vivienne, Paris 2e.

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

Bulletin d'Ecriture Sainte. — I. L'ORAISON DOMINICALE. 1° A quelle époque N.-S. a-t-il enseigné le *Pater* à ses Apôtres ? 497. 2° En quel lieu ? 497. 3° Quel est le texte authentique du *Pater :* celui de S. Matthieu ou celui de S. Luc ? 498. 4° Dieu et la piété juive sous l'A. T., 499. 5° Le *Pater* est-il une prière faite de formules juives antérieures ? 500. 6° Commentaire littéral du *Pater,* 502. 7° Bibliographie, 506. — II. PRINCIPAUX ARTICLES de Revues et de Dictionnaires publiés en 1924 sur des questions bibliques, 507.

Actes du Saint-Siège. — Actes de S. S. Pie XI, 509; S. C. des Religieux, de la Propagande, des Rites, S. Pénitencerie, S. Rote Romaine, 510.

L' « Ami du Clergé » et les livres. — Comptes rendus bibliographiques : G. Bousquet, Edouard Gérardin, 511 ; Henri Joly, G. Rippert, 512.

PRÉDICATION

Cours de prônes sur le Credo. — XX. Le péché originel, 417.

Instructions sur la Sainte Eucharistie. — XIV. Les miracles eucharistiques à notre époque, 419.

Les Dominicales d'un petit Doyen. — XLIV. *11e Dim. après la Pentecôte :* L'aveugle-né, 423.

Les Saints de la vieille France. — XV. Sainte Clotilde : *Parmi les guerres et les crimes de Clovis,* 424. — XVI. *La veuve douloureuse,* 426.

Entretiens sur la vie chrétienne. — XCIII. La prière mentale : *La contemplation,* 428.

PETIT COURRIER

Q. — Parmi les saints il y en a auxquels on attribue tel ou tel patronage, par exemple S. Fiacre, patron des jardiniers ; d'autres que l'on invoque contre telle maladie ou dans telle circonstance. L'*Ami* pourrait-il m'indiquer un ouvrage indiquant et expliquant ces diverses attributions particulières ?

R. — Voir le *Manuel de l'invocation des Saints,* par un Prêtre du diocèse de Tours, in-8 de 422 p., Tours, Librairie religieuse A. Henry, 1, rue Descartes (1900) ; — et les Tables qui se trouvent au t. XVII des *Petits Bollandistes.*

Q. — L'*Ami* pourrait-il m'indiquer où je puis trouver la *Vie* de S. Caprais, évêque d'Agen, fête le 20 octobre ?

R. — Petite *Vie* au n° 452 de la collection des *Vies des Saints* de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris 8e (0 f. 40 le n°) ; — *Acta Sanctorum,* t. VIII octobris, p. 815-829 ; — Bouillet et Servières, *Sainte Foy, vierge et martyre,* in-4° de 800 p. très richement illustré, Rodez, imprimerie E. Carrère ; — L. Saltet, *Etude critique sur la Passion de sainte Foy et de S. Caprais,* dans *Bull. de littér. ecclés.* de l'Institut cathol. de Toulouse, 1899, t. I, p. 175-90.

Q. — Connaîtriez-vous un ouvrage traitant spécifiquement des bienfaits de Dieu dans l'ordre naturel et surnaturel ?

R. — Terrien, *La Grâce et la Gloire,* 2 vol., 18 f., Paris, Lethielleux ; — Mgr Gibier, *Bienfaits de l'Eglise,* 2 vol., 20 f., Lethielleux ; — tous les traités théologiques de l'Incarnation, de la Rédemption, des Sacrements, de la Ste Vierge, de l'Intercession des Saints, etc. — Pour les bienfaits de l'ordre naturel, individuel, familial, social, traités de l'homme, de la famille, de la société ; livres comme *L'Ange et l'Homme intimes,* de Sauvé, 4 vol., 24 f., Paris, de Gigord ; Murat, *Merveilles du corps humain,* Téqui ; Margerie, *De la famille,* 2 vol., Téqui ; *Le Cœur et ses richesses,* de Mgr Lenfant, 10 vol. à 3 f. 50 l'un, de Gigord.

Voir encore Coubé, *Gloires et bienfaits de l'Eucharistie, — de la Sainte Vierge, — des Saints,*

chaque vol. in-8, 7 f., Lethielleux ; — P. Weiss, *Apologie du christianisme au point de vue des mœurs et de la civilisation,* 10 vol. in-8, 90 f., Paris, Beauchesne.

Q. — Je désirerais un petit ouvrage simple et formateur pour le remettre entre les mains des enfants de la Première Communion afin de leur faire faire en commun leur demi-heure d'adoration devant le Saint-Sacrement et de les former à ce saint exercice. Que me conseillez-vous ?

R. — Mère Marie de Loyola, *La Communion des enfants,* 6 f., Paris, de Gigord.

Q. — Pourriez-vous indiquer un manuel de liturgie à l'usage du sacristain ?

R. — Nous ne comprenons pas très bien la portée de votre question. Le meilleur manuel serait le Coutumier que vous rédigeriez vous-même pour *votre* église, dont vous ne dites même pas si c'est une cathédrale ou une église de campagne.

Q. — 1° Connaissez-vous une relation assez complète de la vie et de la mort du P. Isaac Jogues, un des martyrs canadiens ?

2° Où trouver la *Vie* du curé Noël Pinot, victime de la Révolution ?

R. — Ad I. Voir G. Goyau, *Les origines religieuses du Canada,* in-12 de 280 p., 7 f. 50, Paris, B. Grasset.

Ad II. *Un admirable martyr sous la Terreur,* par A. de Ségur, un vol. in-8 édité en 1904 à Paris, libr. Ch. Amat.

Retraites. Pendant les vacances (et toute l'année), *La Bastiolle* reçoit de son mieux les prêtres, les hommes du monde, les jeunes gens, désireux de faire une retraite (individuelle ou collective). — Demander tous renseignements au Directeur de *La Bastiolle,* à Montauban (Tarn-et-Garonne).

— P. 162 : Le prix actuel de la *Somme de S. Thomas d'Aquin,* par le chanoine Lyons, en vente à Nice, à la Librairie du Patronage St-Pierre, 40, place du 15e-Corps, n'est pas de 16 f., mais de *32 fr.*

— Pour la confession des étrangers : Les *Manuels* de M. le chanoine Favre : français-anglais, fr.-italien, fr.-espagnol, fr.-portugais (1 f. 95 chaque vol., franco 2. 25) et fr.-allemand (3 f., franco 3. 15), sont en vente chez l'auteur, Directeur de la Maîtrise, à St-Claude (Jura), et chez Desclée, 59 bis, rue Bonaparte, Paris 6e.

Saint Louis de Gonzague, par le P. Cépari, S. J. — In-16 de 60 p., 3 f. — Paris, Beauchesne.

Tout le monde connaît la *Vie* de Cépari, œuvre d'un témoin oculaire, et chef-d'œuvre. Tout le monde jadis la lisait. Aujourd'hui il faut songer à tant de lecteurs pressés qui reculent devant un gros volume et qui veulent du rapide. D'où l'édition abrégée que nous annonçons. Elle est l'œuvre d'une plume aussi expérimentée que pieuse : le « rapide » ici s'harmonise très bien avec la plénitude. Ce sont pages d'une rare condensation et d'une belle puissance de suggestion, qui évoquent magnifiquement devant nous la physionomie et la vie du Saint.

Vers une vie réparatrice, par P. Thône, Supérieur de l'Institution de Marcq-en-Barœul. — In-18 de x-118 p., 4 f. 50. — Lille-Paris-Bruges, Desclée.

Les bons livres sur ce sujet ne sont pas légion. Et les âmes réparatrices non plus. La dévotion au Sacré-Cœur est du goût de tout le monde, mais non point la vie réparatrice, qui en est pourtant un aspect fondamental. Le livre de M. Thône sera une lumière pour beaucoup, qui pèchent plutôt par ignorance, et une lumière toujours chaude. L'auteur formule pour son livre ce vœu d'un compositeur célèbre disant d'une de ses sonates : « Partie du cœur, qu'elle y retourne ! » Son vœu sera exaucé.

Dans ce Ier volume (qui sera suivi de plusieurs autres), il expose les principes de la vie réparatrice, qui sont le dogme de la Communion des Saints, la réversibilité des mérites, les créances de la justice passées par Dieu aux comptes de son amour ; puis ses degrés, ses motifs : la gloire de Dieu, la ressemblance avec Jésus, l'achèvement de l'œuvre du Christ, la consolation du Cœur de Jésus, d'autres motifs encore tirés de l'état actuel du monde.

Huit chapitres en tout, suivis chacun de plusieurs sujets de méditation qui s'en inspirent et se terminent tous par un rapide bouquet spirituel. — La typographie est d'une densité exceptionnelle, presque la densité d'un Bréviaire de petit format ; mais elle est très claire, lumineuse comme tout ce qui sort des presses de la maison Desclée ; et d'ailleurs ce sont pages faites pour être lues lentement, dans le silence et le recueillement de l'oraison, où l'œil ne se plaint jamais d'être un peu plus longtemps retenu sur le texte. — Le volume à suivre traitera des moyens de réparer.

François d'Assise. *Pièce sociale en 5 actes et 8 tableaux,* par Daniel Robert. — In-8 de 142 p., 5 f. — Paris, Editions *Spes.*

J'espère bien que le nom de Daniel Robert n'est ignoré sur aucune de nos scènes d'œuvres de jeunesse. Quand il a inauguré son *Nouveau Théâtre social,* il y a une vingtaine d'années, avec son *Vive la Grève !* suivi bientôt de *Leurs Fils,* ce fut un succès inouï. Un nouveau dramaturge chrétien se révélait, ayant le sens du théâtre, l'entente de la scène à un degré où atteignent peu de ses congénères profanes. Ce sont pièces pour grands jeunes gens, pour patronages : dans nos collèges elles seraient moins bien comprises. Sa nouvelle œuvre, c'est toute la vie de S. François, de l'adolescence à la mort, avec même un tableau final du triomphe à travers les âges. Si j'avais une critique à faire, ce serait d'avoir trop embrassé. Une vie comme celle de S. François déborde le cadre d'une œuvre, même en 8 tableaux. Les premiers tableaux, *le roi de la jeunesse, la vocation, l'épreuve, les Frères Mineurs,* sont une perfection : on ne peut rien imaginer de plus beau ; les tableaux 5 et 6, *l'action sociale, la libération des serfs,* sont un peu rapides ; il y a des revirements dont la psychologie n'est pas suffisamment expliquée : elle l'est assez pour des lecteurs déjà au courant de l'histoire ; pour d'autres, il faudrait un peu plus de détails.

Le Mariage. *Rappel de quelques notions canoniques et morales,* par P. Jombart. — In-12 de 84 p., 3 f. — Paris, Téqui.

Ces pages ont paru dans l'*Interdiocésaine,* ce qui tout de suite en dit la solidité théologique. On y trouvera, exposé avec une magnifique clarté et précision, l'essentiel de ce qu'il faut savoir sur le mariage en droit canonique : *avant le Mariage* (examen des futurs, enquête, bans, etc.) ; *les empêchements,* les dispenses ; *le consentement* et ce qui peut le vicier ; *la forme de la célébration,* conditions de validité et de licéité ; *mariage de conscience* ou secret ; *effets du mariage,* droits des époux, légitimation d'enfants illégitimes ; *séparation des époux ; revalidation du mariage,* et cette question de la *sanatio in radice* que nous avons tous étudiée dans nos Manuels au Séminaire mais que parfois l'on perd de vue ensuite (nous en avons eu plus d'une fois la preuve) et qu'il est indispensable de connaître en certains cas pour remédier à des situations qui autrement seraient désespérées.

ANNONCES

HARMONIUMS RICHARD
PUISSANTS, ROBUSTES, PRIX RÉDUITS
— *TYPES SPÉCIAUX* pour l'EXPORTATION —
Contre ce BON : Envoi gratuit des Catalogues illustrés
PROCURE BRETONNE DU CLERGÉ, St-BRIEUC

ASTHMATIQUE GUÉRI *en 1 MOIS*
contre toute espérance, indique Méthode gratis
Ecr. : B. DALICHOUX, 27, rue V. Hugo, BOIS-COLOMBES (Seine).

42e ANNEE (5e série) N° 32 6 AOUT 1925

L'AMI DU CLERGÉ

Parait à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique ad instar participantium
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Bulletin d'Écriture Sainte

SOMMAIRE

I. — L'Oraison dominicale. — 1° A quelle époque N.-S. a-t-il enseigné le *Pater* à ses Apôtres ? 2° En quel lieu ? 3° Quel est le texte authentique du *Pater :* celui de S. Matthieu ou celui de S. Luc ? 4° Dieu et la piété juive sous l'A. T. 5° Le *Pater* est-il une prière faite de formules juives antérieures ? 6° Commentaire littéral du *Pater*. 7° Bibliographie.

II. — Principaux articles de Revues et de Dictionnaires publiés en 1924 sur des questions bibliques [1].

I

L'Oraison dominicale

§ 1er. — *A quelle époque de sa vie publique Notre-Seigneur a-t il enseigné l'Oraison dominicale à ses Apôtres ?*

Si nous ouvrons l'Evangile de S. Matthieu, nous trouvons la formule de l'Oraison dominicale dans la seconde partie du Sermon sur la Montagne (vi, 9 13), au milieu des exemples donnés par Jésus pour montrer que ses disciples ne doivent pas faire le bien en vue des hommes pour s'attirer auprès d'eux quelque considération (vi, 1). Ces exemples, choisis parmi trois actions que les Pharisiens accomplissaient volontiers pour faire étalage de leur vertu, sont l'aumône (vi, 2-4), la prière (5-6) et le jeûne (16-18). Chacun de ces exemples est modelé l'un sur l'autre, ils se correspondent phrase par phrase et il y a tout lieu de supposer qu'ils ont été cités sans aucune interruption à la suite l'un de l'autre. Si donc le *Pater* a été rattaché au conseil sur la prière et donné ici comme formule par l'Evangéliste Matthieu en même temps que les indications sur la manière dont ne devaient pas prier les disciples de la Nouvelle Alliance (vi, 7-8), c'est vraisemblablement pour un motif dont le bien-fondé a été déjà remarqué ici et ailleurs (vi, 19-34 ; vii, 7-11) dans le Sermon sur la Montagne : le souci qu'eut l'auteur du premier Evangile de grouper au même endroit les enseignements du divin Maître relatifs au même sujet.

L'indication de la place que le troisième Evangile assigne au *Pater* ne fait que confirmer cette impression. C'est en effet beaucoup plus tard, alors que Jésus avait quitté définitivement la Galilée et se dirigeait vers Jérusalem, que l'on trouve dans S. Luc cette prière par excellence. Elle figure au milieu des discours, paraboles et récits de miracles qui vont du chap. ix, 51 au chap. xix, 37. N.-S. était en prière. Quand il eut achevé, un de ses disciples s'approcha et lui dit : « Seigneur, apprenez-nous à prier comme Jean l'a appris à ses disciples. » A cette demande Jésus répondit par le *Notre Père.* (Luc, xi, 1-4). Si Jésus avait donné aux siens la formule du *Pater* lors du Sermon sur la Montagne, ils ne la lui auraient pas réclamée par la suite et ne l'auraient pas accueillie comme une nouveauté. Quant à supposer que Notre-Seigneur n'avait pas devant lui les mêmes disciples, c'est émettre une hypothèse bien peu vraisemblable, à laquelle ne se ralliera jamais la majorité des commentateurs.

§ 2. — *En quel endroit N.-S. a-t il enseigné l'Oraison dominicale ?*

Nous considérons donc le 3e Evangile comme nous fournissant, pour l'époque et les circonstances, le cadre historique dans lequel il convient de placer l'enseignement du *Pater*.

Pouvons-nous faire un pas de plus et essayer de déterminer l'endroit où Jésus laissa tomber de ses lèvres divines cette sublime formule ?

Au chap. xi, 1, S. Luc nous donne une indication topographique au premier abord absolument décourageante : « Un jour que Jésus était en prière *en un certain lieu.* » Il semble toutefois possible de projeter, à l'aide du contexte, quelque lumière sur cette vague indication et de faire à ce propos, en s'autorisant de certaines traditions anciennes, des conjectures qui pourront ne point paraître dénuées de vraisemblance.

L'épisode évangélique qui précède immédiatement la demande d'un des disciples est la visite que fit Jésus chez Marthe et Marie. (Luc, x, 38-42). Or, si le nom du village où habitaient les sœurs de Lazare n'est pas indiqué dans S. Luc, nous savons par S. Jean (xi, 1) que ce village se nommait Béthanie, bourg situé dans la banlieue de Jérusalem à quinze stades (2.775 mètres) de la Ville Sainte (Jo., xi, 18), sur le versant oriental du Mont des Oliviers. Par ailleurs, c'est également sur le chemin de Béthanie à Jérusalem que S. Marc (xi, 23-26) place l'incident du figuier maudit, en le faisant précéder d'un enseignement sur la prière, donné aussi en cet endroit et dont un passage évoque à

[1] Le Rédacteur du Bulletin prie les auteurs de vouloir bien l'excuser si l'on n'a pas encore parlé ici de leurs œuvres. Le prochain Bulletin fera connaître et appréciera bon nombre de volumes.

INTENTIONAL SECOND EXPOSURE

chaque vol. in-8, 7 f., Lethielleux ; — P. Weiss, *Apologie du christianisme au point de vue des mœurs et de la civilisation,* 10 vol. in-8, 90 f., Paris, Beauchesne.

Q. — Je désirerais un petit ouvrage simple et formateur pour le remettre entre les mains des enfants de la Première Communion afin de leur faire faire en commun leur demi-heure d'adoration devant le Saint-Sacrement et de les former à ce saint exercice. Que me conseillez-vous ?

R. — Mère Marie de Loyola, *La Communion des enfants,* 6 f., Paris, de Gigord.

Q. — Pourriez-vous indiquer un manuel de liturgie à l'usage du sacristain ?

R. — Nous ne comprenons pas très bien la portée de votre question. Le meilleur manuel serait le Coutumier que vous rédigeriez vous-même pour *votre* église, dont vous ne dites même pas si c'est une cathédrale ou une église de campagne.

Q. — 1° Connaissez-vous une relation assez complète de la vie et de la mort du P. Isaac Jogues, un des martyrs canadiens ?

2° Où trouver la *Vie* du curé Noël Pinot, victime de la Révolution ?

R. — Ad I. Voir G. Goyau, *Les origines religieuses du Canada,* in-12 de 280 p., 7 f. 50, Paris, B. Grasset.

Ad II. *Un admirable martyr sous la Terreur,* par A. de Ségur, un vol. in-8 édité en 1904 à Paris, libr. Ch. Amat.

Retraites. Pendant les vacances (et toute l'année), *La Bastiolle* reçoit de son mieux les prêtres, les hommes du monde, les jeunes gens, désireux de faire une retraite (individuelle ou collective). — Demander tous renseignements au Directeur de *La Bastiolle,* à Montauban (Tarn-et-Garonne).

— P. 162 : Le prix actuel de la *Somme de S. Thomas d'Aquin,* par le chanoine Lyons, en vente à Nice, à la Librairie du Patronage St-Pierre, 40, place du 15e-Corps, n'est pas de 16 f., mais de *32 fr.*

— Pour la confession des étrangers : Les *Manuels* de M. le chanoine Favre : français-anglais, fr.-italien, fr.-espagnol, fr.-portugais (1 f. 95 chaque vol., franco 2. 25) et fr.-allemand (3 f., franco 3. 15), sont en vente chez l'auteur, Directeur de la Maîtrise, à St-Claude (Jura), et chez Desclée, 59 bis, rue Bonaparte, Paris 6e.

Saint Louis de Gonzague, par le P. Cépari, S. J. — In-16 de 60 p., 3 f. — Paris, Beauchesne.

Tout le monde connaît la *Vie* de Cépari, œuvre d'un témoin oculaire, et chef-d'œuvre. Tout le monde jadis la lisait. Aujourd'hui il faut songer à tant de lecteurs pressés qui reculent devant un gros volume et qui veulent du rapide. D'où l'édition abrégée que nous annonçons. Elle est l'œuvre d'une plume aussi expérimentée que pieuse : le « rapide » ici s'harmonise très bien avec la plénitude. Ce sont pages d'une rare condensation et d'une belle puissance de suggestion, qui évoquent magnifiquement devant nous la physionomie et la vie du Saint.

Vers une vie réparatrice, par P. Thône, Supérieur de l'Institution de Marcq-en-Barœul. — In-18 de x-118 p., 4 f. 50. — Lille-Paris-Bruges, Desclée.

Les bons livres sur ce sujet ne sont pas légion. Et les âmes réparatrices non plus. La dévotion au Sacré-Cœur est du goût de tout le monde, mais non point la vie réparatrice, qui en est pourtant un aspect fondamental. Le livre de M. Thône sera une lumière pour beaucoup, qui pèchent plutôt par ignorance, et une lumière toujours chaude. L'auteur formule pour son livre ce vœu d'un compositeur célèbre disant d'une de ses sonates : « Partie du cœur, qu'elle y retourne ! » Son vœu sera exaucé.

Dans ce Ier volume (qui sera suivi de plusieurs autres), il expose les principes de la vie réparatrice, qui sont le dogme de la Communion des Saints, la réversibilité des mérites, les créances de la justice passées par Dieu aux comptes de son amour ; puis ses degrés, ses motifs : la gloire de Dieu, la ressemblance avec Jésus, l'achèvement de l'œuvre du Christ, la consolation du Cœur de Jésus, d'autres motifs encore tirés de l'état actuel du monde.

Huit chapitres en tout, suivis chacun de plusieurs sujets de méditation qui s'en inspirent et se terminent tous par un rapide bouquet spirituel. — La typographie est d'une densité exceptionnelle, presque la densité d'un Bréviaire de petit format ; mais elle est très claire, lumineuse comme tout ce qui sort des presses de la maison Desclée ; et d'ailleurs ce sont pages faites pour être lues lentement, dans le silence et le recueillement de l'oraison, où l'œil ne se plaint jamais d'être un peu plus longtemps retenu sur le texte. — Le volume à suivre traitera des moyens de réparer.

François d'Assise. *Pièce sociale en 5 actes et 8 tableaux,* par Daniel Robert. — In-8 de 142 p., 5 f. — Paris, Editions *Spes.*

J'espère bien que le nom de Daniel Robert n'est ignoré sur aucune de nos scènes d'œuvres de jeunesse. Quand il a inauguré son *Nouveau Théâtre social,* il y a une vingtaine d'années, avec son *Vive la Grève !* suivi bientôt de *Leurs Fils,* ce fut un succès inouï. Un nouveau dramaturge chrétien se révélait, ayant le sens du théâtre, l'entente de la scène à un degré où atteignent peu de ses congénères profanes. Ce sont pièces pour grands jeunes gens, pour patronages : dans nos collèges elles seraient moins bien comprises. Sa nouvelle œuvre, c'est toute la vie de S. François, de l'adolescence à la mort, avec même un tableau final du triomphe à travers les âges. Si j'avais une critique à faire, ce serait d'avoir trop embrassé. Une vie comme celle de S. François déborde le cadre d'une œuvre, même en 8 tableaux. Les premiers tableaux, *le roi de la jeunesse, la vocation, l'épreuve, les Frères Mineurs,* sont une perfection : on ne peut rien imaginer de plus beau ; les tableaux 5 et 6, *l'action sociale, la libération des serfs,* sont un peu rapides ; il y a des revirements dont la psychologie n'est pas suffisamment expliquée : elle l'est assez pour des lecteurs déjà au courant de l'histoire ; pour d'autres, il faudrait un peu plus de détails.

Le Mariage. *Rappel de quelques notions canoniques et morales,* par P. Jombart. — In-12 de 84 p., 3 f. — Paris, Téqui.

Ces pages ont paru dans l'*Interdiocésaine,* ce qui tout de suite en dit la solidité théologique. On y trouvera, exposé avec une magnifique clarté et précision, l'essentiel de ce qu'il faut savoir sur le mariage en droit canonique : *avant le Mariage* (examen des futurs, enquête, bans, etc.) ; *les empêchements,* les dispenses ; *le consentement* et ce qui peut le vicier ; *la forme de la célébration,* conditions de validité et de licéité ; *mariage de conscience* ou secret ; *effets du mariage,* droits des époux, légitimation d'enfants illégitimes ; *séparation des époux ; revalidation du mariage,* et cette question de la *sanatio in radice* que nous avons tous étudiée dans nos Manuels au Séminaire mais que parfois l'on perd de vue ensuite (nous en avons eu plus d'une fois la preuve) et qu'il est indispensable de connaître en certains cas pour remédier à des situations qui autrement seraient désespérées.

ANNONCES

HARMONIUMS RICHARD
PUISSANTS, ROBUSTES, PRIX RÉDUITS
— *TYPES SPÉCIAUX* pour l'EXPORTATION —
Contre ce BON : Envoi gratuit des Catalogues illustrés
PROCURE BRETONNE DU CLERGÉ, St-BRIEUC

ASTHMATIQUE GUÉRI en 1 MOIS
contre toute espérance, indique Méthode gratis
Ecr. : B. DALICHOUX, 27, rue V. Hugo, BOIS-COLOMBES (Seine).

42e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 32 6 AOUT 1925

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Bulletin d'Écriture Sainte

SOMMAIRE

I. — L'Oraison dominicale. — 1° A quelle époque N.-S. a-t-il enseigné le *Pater* à ses Apôtres ? 2° En quel lieu ? 3° Quel est le texte authentique du *Pater :* celui de S. Matthieu ou celui de S. Luc ? 4° Dieu et la piété juive sous l'A. T. 5° Le *Pater* est-il une prière faite de formules juives antérieures ? 6° Commentaire littéral du *Pater.* 7° Bibliographie.

II. — Principaux articles de Revues et de Dictionnaires publiés en 1924 sur des questions bibliques [1].

I

L'Oraison dominicale

§ 1er. — *A quelle époque de sa vie publique Notre-Seigneur a-t il enseigné l'Oraison dominicale à ses Apôtres?*

Si nous ouvrons l'Evangile de S. Matthieu, nous trouvons la formule de l'Oraison dominicale dans la seconde partie du Sermon sur la Montagne (vi, 9-13), au milieu des exemples donnés par Jésus pour montrer que ses disciples ne doivent pas faire le bien en vue des hommes pour s'attirer auprès d'eux quelque considération (vi, 1). Ces exemples, choisis parmi trois actions que les Pharisiens accomplissaient volontiers pour faire étalage de leur vertu, sont l'aumône (vi, 2-4), la prière (5-6) et le jeûne (16-18). Chacun de ces exemples est modelé l'un sur l'autre, ils se correspondent phrase par phrase et il y a tout lieu de supposer qu'ils ont été cités sans aucune interruption à la suite l'un de l'autre. Si donc le *Pater* a été rattaché au conseil sur la prière et donné ici comme formule par l'Evangéliste Matthieu en même temps que les indications sur la manière dont ne devaient pas prier les disciples de la Nouvelle Alliance (vi, 7-8), c'est vraisemblablement pour un motif dont le bien-fondé a été déjà remarqué ici et ailleurs (vi, 19-34 ; vii, 7-11) dans le Sermon sur la Montagne : le souci qu'eut l'auteur du premier Evangile de grouper au même endroit les enseignements du divin Maître relatifs au même sujet.

L'indication de la place que le troisième Evangile assigne au *Pater* ne fait que confirmer cette impression. C'est en effet beaucoup plus tard, alors que Jésus avait quitté définitivement la Galilée et se dirigeait vers Jérusalem, que l'on trouve dans S. Luc cette prière par excellence. Elle figure au milieu des discours, paraboles et récits de miracles qui vont du chap. ix, 51 au chap. xix, 37. N.-S. était en prière. Quand il eut achevé, un de ses disciples s'approcha et lui dit : « Seigneur, apprenez-nous à prier comme Jean l'a appris à ses disciples. » A cette demande Jésus répondit par le *Notre Père.* (Luc, xi, 1-4). Si Jésus avait donné aux siens la formule du *Pater* lors du Sermon sur la Montagne, ils ne la lui auraient pas réclamée par la suite et ne l'auraient pas accueillie comme une nouveauté. Quant à supposer que Notre-Seigneur n'avait pas devant lui les mêmes disciples, c'est émettre une hypothèse bien peu vraisemblable, à laquelle ne se ralliera jamais la majorité des commentateurs.

§ 2. — *En quel endroit N.-S. a-t il enseigné l'Oraison dominicale?*

Nous considérons donc le 3e Evangile comme nous fournissant, pour l'époque et les circonstances, le cadre historique dans lequel il convient de placer l'enseignement du *Pater.*

Pouvons-nous faire un pas de plus et essayer de déterminer l'endroit où Jésus laissa tomber de ses lèvres divines cette sublime formule ?

Au chap. xi, 1, S. Luc nous donne une indication topographique au premier abord absolument décourageante : « Un jour que Jésus était en prière *en un certain lieu.* » Il semble toutefois possible de projeter, à l'aide du contexte, quelque lumière sur cette vague indication et de faire à ce propos, en s'autorisant de certaines traditions anciennes, des conjectures qui pourront ne point paraître dénuées de vraisemblance.

L'épisode évangélique qui précède immédiatement la demande d'un des disciples est la visite que fit Jésus chez Marthe et Marie. (Luc, x, 38-42). Or, si le nom du village où habitaient les sœurs de Lazare n'est pas indiqué dans S. Luc, nous savons par S. Jean (xi, 1) que ce village se nommait Béthanie, bourg situé dans la banlieue de Jérusalem à quinze stades (2.775 mètres) de la Ville Sainte (Jo., xi, 18), sur le versant oriental du Mont des Oliviers. Par ailleurs, c'est également sur le chemin de Béthanie à Jérusalem que S. Marc (xi, 23-26) place l'incident du figuier maudit, en le faisant précéder d'un enseignement sur la prière, donné aussi en cet endroit et dont un passage évoque à

[1] Le Rédacteur du Bulletin prie les auteurs de vouloir bien l'excuser si l'on n'a pas encore parlé ici de leurs œuvres. Le prochain Bulletin fera connaître et appréciera bon nombre de volumes.

notre souvenir une demande de l'Oraison dominicale : « afin que votre Père qui est dans les cieux vous pardonne aussi vos offenses. » C'est donc par conséquent dans le voisinage immédiat de Béthanie et du Mont des Oliviers qu'il faut chercher ce « certain lieu » où Jésus était en prière.

Or, nous savons par l'histoire de la Passion qu'à Gethsémani, au delà du Cédron, il y avait un jardin, χωρίον, terme qui désigne toujours un lot de terre appartenant à un particulier (Jo., IV, 5 ; Act., I, 18-19 ; IV, 34 ; V, 3-8 ; XXVIII, 7) ; Notre-Seigneur aimait à s'y rendre avec ses disciples quand il était dans les environs de Jérusalem ; Judas le savait. Il y a donc tout lieu de supposer que c'est en cet endroit que Jésus priait quand un disciple s'approcha de lui pour lui demander la formule de la prière par excellence. Et de fait, une tradition locale qui remonte au début du XII^e^ siècle fixe sur le flanc occidental du Mont des Oliviers, un peu au-dessous du sanctuaire de l'Ascension ou Eléona, l'endroit où Notre-Seigneur enseigna le *Pater* à ses Apôtres. C'est là que fut élevée l'église du *Pater* que les Croisés restaurèrent et agrandirent. En 1869, une princesse de sang français, la princesse de La Tour d'Auvergne, acheta le terrain où se trouvaient les ruines de l'antique sanctuaire. Elle y fit construire un petit monument, reproduction réduite du Campo Santo de Pise. Autour d'une cour rectangulaire courent de larges galeries dont les parois divisées en panneaux reproduisent le *Pater* en trente cinq langues différentes. A l'est du cloître s'élève le monastère du *Pater* que des Carmélites françaises occupèrent en 1876 [1]. Et s'il en est ainsi, comme il y a tout lieu de le croire, si le *Pater* fut enseigné par N.-S. à Gethsémani, on sent quel profond écho aurait dû éveiller dans l'âme de Pierre, Jacques et Jean cette recommandation suppliante que leur fit le divin Maître au soir de son agonie : « Veillez et priez pour ne pas entrer en tentation. » (Mt., XXVI, 41).

§ 3. — *Quel est le texte authentique ?*

Quel est le texte authentique de l'Oraison dominicale ? Devons-nous préférer celui de S. Matthieu à celui de S. Luc, ou bien devons-nous considérer les deux formules comme toutes deux authentiques mais ayant été prononcées par Notre-Seigneur en des circonstances et à des époques différentes ?

Origène, frappé des divergences entre S. Matthieu et S. Luc, en avait conclu que les deux Evangélistes ne rapportaient pas le même fait et ne citaient pas la même prière [1]. De nos jours encore quelques commentateurs sont de cet avis. Nous avons montré suffisamment pourquoi nous ne pouvions pas le partager. Nous considérons donc le premier et le troisième Evangile comme nous fournissant la formule d'une même prière. D'une minutieuse comparaison entre la recension de Matthieu et la recension de Luc, il résulte que le texte du premier porte en lui-même des traces nombreuses d'authenticité et d'originalité. En le préférant, la plus ancienne tradition ecclésiastique a devancé le jugement de la critique moderne. Et ceux-là même qui veulent que Notre-Seigneur ait enseigné le *Pater* à deux reprises, n'hésitent pas à déclarer que le texte de S. Matthieu est préférable à celui de S. Luc.

Pour plus de commodité, donnons sur deux colonnes parallèles les textes évangéliques :

MATTH. VI, 9-13	LUC XI, 2-4
Notre Père qui êtes aux cieux,	Père,
1. Que votre nom soit sanctifié,	1. Que votre nom soit sanctifié,
2. Que votre règne arrive,	2. Que votre règne arrive.
3. Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel.	
4. Donnez-nous aujourd'hui le pain nécessaire à notre subsistance.	4. Donnez-nous aujourd'hui le pain nécessaire à notre subsistance,
5. Remettez-nous nos dettes, comme nous remettons les leurs à ceux qui nous doivent.	5. Et remettez-nous nos offenses, car nous remettons nous-mêmes à tous ceux qui nous doivent;
6. Et ne nous induisez point en tentation, mais délivrez-nous du mal.	6. Et ne nous induisez pas en tentation.

Un simple coup d'œil suffit à montrer que la recension de S. Luc est plus courte que celle de S. Matthieu : elle ne contient que cinq demandes alors que celle de Mt. en contient six (nous considérons, en effet, Mt., VI, 13 comme ne constituant qu'une seule et même demande). Un tel phénomène d'abréviation a déjà été remarqué chez S. Luc pour les Béatitudes (VI, 20-22) ; elles y sont moins nombreuses que chez S. Matthieu (V, 1-12) et sont rédigées sous une forme plus concise. Or cette troisième demande du *Pater :* « Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel, » tout à fait en harmonie avec l'enseignement constant de N.-S. (Mt., VII, 21 ; XII, 50 ; XXVI, 39-42 ; Jo., IV, 34 ; VI, 38), est absolument essentielle au rythme de cette prière où l'on a deux séries de trois demandes, les premières concernant Dieu, les secondes nous concernant. La critique interne est donc tout à fait en faveur de son authenticité et elle nous incline nettement à préférer sur ce point le texte de S. Matthieu à celui de S. Luc.

[1] Cf. Abel et Vincent, *Jérusalem nouvelle,* t. II, p. 375, Paris, Gabalda ; — *La Palestine, Guide historique et pratique,* par des Professeurs de N.-D. de France à Jérusalem (Paris, 5, rue Bayard, 1922), p. 238.

[1] *De Orat.,* XVIII : P. G. XI, 473.

L'observation des détails impose la même conclusion. L'accent de l'Oraison dominicale est beaucoup plus juif en S. Matthieu qu'en S. Luc. Ainsi Matthieu dit : « Notre Père, *qui êtes aux cieux,* » formule qui lui est bien familière et qu'il emploie jusqu'à dix-neuf fois. Il dit également « nos dettes » et non « nos péchés » comme S. Luc, et ce qui prouve bien, indépendamment de l'usage juif, le caractère original authentique de cette première expression, c'est qu'elle s'est imposée à S. Luc, qui après avoir dit : « Remettez-nous nos offenses, » a poursuivi : « car nous remettons nous-mêmes à tous ceux qui nous doivent. » Enfin la sixième demande est libellée sous une forme parallélistique, donc très judaïque, en S. Matthieu et c'est peut-être pour ne pas sembler se répéter que « délivrez-nous du mal » a disparu de la prière enseignée par la catéchèse dans les milieux païens convertis. — Certains expliquent par le même besoin de concision et le même souci d'éviter toute redite l'élimination chez S. Luc de la troisième demande. Dès lors que l'avènement du règne de Dieu avait été demandé, on pensa sans doute inutile d'indiquer comment ce règne devait arriver et de quelle façon les hommes pouvaient contribuer à son établissement [1].

Ces variations de formules entre S. Matthieu et S. Luc pour une même prière soulèvent évidemment une question délicate : Quelle peut bien être leur origine ? Faut-il y voir une modification faite de propos délibéré par S. Luc lui-même à la Prière du Seigneur ? Certainement non. C'est plutôt par la transmission catéchétique de l'Oraison dominicale dans les milieux grecs qu'il faut, croyons-nous, chercher la solution de la difficulté. N.-S. avait appris le *Pater* à ses Apôtres en araméen ; à l'origine, cette prière fut souvent récitée avant d'être fixée par l'écriture, puis, avec les conquêtes du christianisme, elle pénétra dans des contrées païennes et fut traduite en une autre langue. C'est alors qu'elle dut se dépouiller de ses traits si nettement judaïques, et quand S. Luc écrivit son Evangile il ne fit que la recueillir dans les milieux de la gentilité sous la forme consacrée par l'usage déjà reçu dans la Catéchèse. Et dès lors que l'Evangile de S. Matthieu fut primitivement écrit en araméen pour les Juifs convertis, on comprend facilement que l'on trouve plutôt chez lui la Prière du Seigneur en sa forme authentique, telle qu'elle est tombée des lèvres de Jésus, telle qu'elle fut récitée dès l'origine par la communauté chrétienne de Jérusalem. Pour être insérée dans son Evangile, elle n'a eu ni à changer de dialecte, ni à changer de milieu.

[1] La tradition manuscrite a naturellement essayé d'assimiler la recension du *Pater* de S. Luc à celle de S. Matthieu. Ainsi la troisième demande a été ajoutée à Luc xi, 4, dans A, C, D, etc., mais comme elle est absente du *Sinaïticus,* de B, L, et des témoins patristiques les plus anciens, il n'y a pas lieu d'en tenir compte. Il ne faut pas davantage faire état de l'addition faite également par des copistes des mots ἡμῶν ὁ ἐν τοῖς οὐρανοῖς. Tous les éditeurs critiques considèrent avec raison ces additions au texte primitif de S. Luc comme autant d'interpolations.

§ 4. — *Comment la piété juive considérait Dieu sous l'Anc. Testament. — Comment N.-S. amena peu à peu ses contemporains à le considérer*

Nous avons dans l'A. T. de nombreuses et belles prières, par exemple : Tobie, iii, 13-23 ; xiii, 1-23 ; Judith, ix, 2-19 ; xvi, 2-21 ; Esther, xiii, 9-17 ; xiv, 3 19 ; II Esdras, i, 5-11 ; Eccli., xxxvi, 1-17 ; li, 1-12 ; Sap., ix, 1-18 ; I Macch., iv, 30 33. Mais, comme le faisait justement remarquer Origène, c'est en vain que l'on en chercherait une où le Juif se soit adressé à son Dieu en le nommant *Père* avec cette simplicité confiante dont le Christ nous donne ici l'exemple. Dans l'Ancien Testament, là où Dieu est appelé du nom de Père et où Israël est nommé son Fils (Deut., i, 31 ; viii, 5 ; xxxii, 6 ; Exod., iv, 22-23 ; Osée, xi, 1 ; Isaïe, lxiii, 15-19), c'est pour évoquer l'idée du Maître, du Roi, du Créateur ; c'est pour faire sentir la redoutable puissance de cette paternité juridique et nationale, nullement individuelle (Malach., i, 6), et non pour en faire éprouver les doux attraits. Dans la prière du Siracide (Eccli., xxiii, 1-5), où le Seigneur est appelé « Père, » il est dit aussi « le souverain Maître de la vie, le Dieu de la vie, » Dieu et Maître dont la bonté pour être souvent vigilante et parfois protectrice n'en revendique pas moins tous ses droits. C'est que sous l'A. T. la piété juive conçut toujours Dieu comme un roi ou comme un maître auquel tout était dû, qui pouvait à chaque instant régler ses comptes avec ses serviteurs et suivant leurs œuvres les récompenser ou les punir. Cette conception, qui assimile les rapports de Dieu et de la créature à ceux d'un maître et d'un serviteur, n'a pas été tout à fait éliminée de l'Evangile ; à maintes reprises elle a même été rappelée par Jésus (Mt., xxiv, 45-51 ; xxv, 14-27). Toutefois les traits du Maître ont été singulièrement adoucis. Si Dieu est un maître qui compte et qui a le droit de compter, il n'est pas l'un de ces maîtres durs qui moissonnent là où ils n'ont pas semé (Mt., xxx, 24) ; il n'est pas davantage du nombre de ces spéculateurs qui veulent placer avec usure. Bien plus, d'après les traits sous lesquels le dépeint Jésus, Dieu notre maître cesse de se montrer à nous-même sous les dehors un peu rigides d'une stricte justice : il fait volontiers œuvre de libéralité, remettant des dettes dûment contractées et exigibles (Mt., xviii, 23-25), payant à ses serviteurs au delà du salaire convenu (Mt., xx, 1-15), et même pardonnant généreusement et jusqu'à l'oubli total des torts indéniables, ainsi que cela se voit dans le cas de l'enfant prodigue (Luc, xv, 11-32) [1].

Ainsi peu à peu Notre-Seigneur modifia la conception que ses auditeurs se faisaient de Dieu comme leur maître. En particulier, par la dernière parabole, celle de l'Enfant Prodigue, il fit naître en eux les sentiments qui enlevant toute crainte à leur piété, les disposeraient à concevoir

[1] Cf. Mgr Batiffol, *L'Enseignement de Jésus,* p. 83-105.

Dieu comme leur Père, à s'adresser à lui en toute confiance et abandon, en ayant au fond de leur âme les sentiments qui conviennent à des fils.

§ 5. — *L'Oraison dominicale est-elle une prière originale, ou n'est-ce qu'un assemblage heureux de formules juives antérieurement existantes?*

Il n'est peut-être pas de passage du N. T. que l'exégèse d'outre-Rhin ait plus malmené que le *Pater*. Selon Harnack, il fourmillerait d'additions postérieures et le texte primitif se réduirait à trois demandes : « Père, donne-nous aujourd'hui notre pain de demain, et pardonne-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés, et ne nous induis pas en tentation [1]. » Selon d'autres, le *Pater* serait juif et non chrétien, ce serait une mosaïque de formules qui étaient depuis longtemps d'un usage courant dans les assemblées juives. L'ancien doyen de la Faculté libre de Théologie protestante de Paris n'a pas craint d'écrire, dans un ouvrage qui eut assez de vogue et où il est d'ordinaire mieux inspiré : « Passons en revue les demandes qui composent la prière du Seigneur, et, quelle que soit leur teneur, nous verrons qu'elles répondent toutes aux exigences de la théologie juive du premier siècle. Il n'est presque pas une de ces requêtes dont l'équivalent ne se trouve dans les Talmuds [2]. » A sa voix ont depuis fait écho presque tous les exégètes juifs, Nork, Wünsche, Hamburger, Montefiore, souscrivant plus ou moins, à quelques nuances près, à cette déclaration de Gerald Friedlander : « La prière du Seigneur est tout à fait juive..., toutes les phrases et toutes les demandes sont empruntées à des sources juives [1]. » A notre tour, passons en revue, comme on nous y invite, ces sources juives, sans toutefois nous contenter de nous arrêter uniquement à la similitude des formules là où elle pourra parfois peut-être exister.

Ces sources se réduisent à deux : le *Schemone-esre*, c'est-à-dire les dix-huit actions de grâces que tout Juif récitait trois fois le jour, et le *Kaddich*, sorte de doxologie qui se récitait dans les synagogues à la fin des cérémonies.

Le Schemone-esre fut composé par un ouvrier du nom de Simon a Jabné, donc après 70, à la demande de Gamaliel II, en utilisant vraisemblablement des formules déjà consacrées par l'usage liturgique. Quant au Kaddich, en tant que texte liturgique, il ne fait son apparition que vers l'an 600 ; les divers éléments qui le composent sont venus s'ajouter au cours des siècles, et rien ne prouve que même ses demandes les plus anciennes soient antérieures au christianisme. Mais le seraient-elles, comme l'affirme sans le prouver le Dr David de Sola Pool [2], on verra qu'il n'y a pas lieu d'en tirer le moindre argument contre l'originalité et l'authenticité de l'Oraison dominicale.

Voici les extraits du Schemone-esre et du Kaddich qui peuvent être rapprochés du *Pater :*

SCHEMONE-ESRE	KADDICH
5. Ramène-nous, *notre Père*, à ta Loi et attire-nous, notre Roi, à ton service... 6. *Pardonne-nous*, notre Père, parce que nous avons péché. 7. *Délivre-nous* bientôt au nom de ta gloire. 11. *Délivre-nous* de l'affliction et de l'angoisse ; *règne seul sur nous,* 18. *O Notre Père !*	1° Que *son nom* auguste soit exalté et *sanctifié* dans le monde qu'il a créé selon sa volonté et *qu'il établisse son règne* pendant votre vie, de vos jours et du vivant de toute la maison d'Israël, bientôt et sans tarder... 2° Que son nom auguste soit béni à jamais... 3° Béni, loué, honoré, célébré, exalté, magnifié, vénéré, glorifié soit le nom du Saint... 4° Que la prière et la supplication de tout Israël soient agréées par leur *Père qui est aux cieux...* 7° Que *son nom* auguste soit exalté et *sanctifié* dans le monde qu'il renouvellera... et que le Saint — béni soit-il — *établisse son règne* et sa gloire...

Entre ces deux prières, on peut relever les idées ou les expressions suivantes qui leur sont communes avec notre *Pater :*

Dieu y est appelé « Notre Père » et « Père qui est aux cieux. »

On demande que « son nom » soit exalté et « sanctifié, » que le Saint « établisse son règne. »

On implore aussi le « pardon des péchés, la délivrance de toute affliction ou angoisse. »

Voyons maintenant chacune de ces formules. A l'époque de N.-S. on évitait par respect, nul ne l'ignore, de prononcer le nom de Dieu (Mc., XIV, 61), et quand le tétragramme divin se rencontrait dans la lecture de la Sainte Ecriture, pour ne pas le lire on lui substituait les voyelles du mot Adonaï : ce qui nous a valu la lecture *Jéhovah* au lieu de *Jahweh*. Par contre on recourait parfois au nom de Père, mais on l'employait bien rarement sans y joindre un déterminatif. On disait : « le père qui est notre roi, le père miséricordieux, le père céleste, le père qui est aux cieux [3]. » Cette dernière expression est de tous les titres divins celui qui est le plus fréquemment employé dans les écrits rabbiniques, et elle était si populaire que S. Matthieu

[1] *Die ursprüngliche Gestalt des Vaterunsers*, dans *Sitzungsberichte der Königl-preussischen Akademie der Wissenschaften, Philos-hist. Klasse*, Berlin 21 janv. 1904, p. 202-208.

[2] Edmond Stapfer, *La Palestine au temps de Jésus-Christ*, 8e édit. 1908, p. 385.

[1] *The Jewish Sources of the Sermon on the Mount*, 1911, p. 123-125 et p. 163.

[2] *The Old Jewish Aramaic Prayer the Kaddish*, Leipzig, 1909.

[3] Cf. Dalman, *Die Worte Jesu*, t. I, p. 152, 154 ; De Sola Pool, *op. cit.*, p. 69.

ne l'emploie pas moins de dix-neuf fois dans son Evangile [1]. Mais il est bon de ne pas oublier que l'idée évoquée par la paternité divine est bien différente dans l'Ancien Testament et les prières juives d'une part, et dans la prière chrétienne d'autre part. Dans l'A. T. et dans les prières juives il s'agit d'une paternité exclusivement nationale (cf. Isaïe, LXIII, 16 ; LXIV, 7 ; Deut., XXXII, 6) ; dans la prière chrétienne, au contraire, il s'agit d'une paternité universelle qui ne connaît plus de privilège de race, de limite d'état, qui est en dehors et au-dessus de tout nationalisme étroit et s'étend à tout l'univers, comme les cieux d'où règne le Père recouvrent toute la terre.

La sanctification du nom de Dieu et l'établissement de son règne qui sont ensuite implorés ne présentent avec les prières juives que des analogies purement verbales, et si le pardon des péchés y est joint, ce n'est que parce qu'il est considéré comme le point de départ obligatoire à l'établissement de ce règne de Dieu sur son peuple. Mais ce pardon des péchés voisine dans le *Schemone-esre* avec le désir de vengeance à l'égard des ennemis, que nourrissait tout bon Juif au fond de son cœur.

Quant à la sanctification du nom de Dieu et à l'avènement de son règne, bien mieux que dans les prières juives, on en trouve dans l'Ancien Testament de nombreuses formules parfaitement caractéristiques. Dans ses perspectives de salut, le prophète Isaïe entrevoit le jour où les Enfants de Jacob revenus de leur erreur sanctifieront le nom de Yahweh (Is., XXIX, 23 ; Lévitiq., XXII, 32 ; Ezéch., XXXVI, 23 ; Dan., II, 20 ; Ps. CXIII, 2, etc.), et c'est fréquemment que Psaumes et Prophètes déclarent fort justement que le règne appartient à l'Eternel et qu'un jour viendra où ce règne sera à lui seul (Abd., 21 ; Ps. XXII, 29 ; CIII, 19 ; CXLV, 13 ; Tobie, XIII, 1 ; Zach., XIV, 9). Qui plus est, les formules de l'Anc. Testament pour la sanctification du nom de Dieu et l'avènement de son règne se rapprocheraient bien plus, à certains égards, de l'universalisme chrétien du *Pater* que celles d'inspiration exclusivement et farouchement nationaliste employées par les prières juives. Ce que le Juif demande dans sa prière, c'est l'établissement d'un règne de Dieu qui affranchisse Israël de tout joug et en fasse le maître du monde ; c'est une bienveillance, une faveur et une miséricorde qui descendent de la part du Maître du ciel et de la terre sur Israël et sur les Rabbis, sur leurs disciples et sur les disciples de leurs disciples et sur tous ceux qui s'engagent dans l'étude sainte de la Loi, et qui éloigne de tout le peuple d'Israël la guerre, la famine, la peste et le malheur (8e et 9e demande du Kaddich) ; c'est une sanctification du nom de Dieu, une reconnaissance de ses droits débutant avec la reconstruction de Jérusalem et de son Temple et par l'intermédiaire des Juifs faisant disparaître les faux cultes de la terre (7e demande du Kaddich). Aussi la délivrance demandée est la délivrance de toute affliction ou angoisse inséparable de l'état présent de servitude politique dans lequel gémit présentement la nation juive ; nul souci d'affranchissement moral ne hante l'esprit du pieux Israélite qui récite à la synagogue ou chez lui la formule apprise dès son enfance.

Le parallélisme qu'offrent les deux prières juives et la prière chrétienne se borne donc à quelques termes qui étaient le patrimoine commun de tous les lecteurs de l'Anc. Testament et par conséquent de tous les Juifs. Aucun lien de paternité (de Sola Pool) ni même de consanguinité (Harnack) ne saurait être établi entre elles, et la ressemblance accidentelle de quelques traits ne doit pas faire oublier les divergences profondes qui séparent l'Oraison dominicale du Schemone-esre ou du Kaddich. Pour donner aux siens la formule de prière par excellence, Notre-Seigneur s'est servi d'expressions qui leur étaient familières et que l'Esprit inspirateur avait depuis longtemps suggérées aux Ecrivains sacrés ; mais il a donné à ces expressions une valeur nouvelle en leur infusant un esprit nouveau, spécialement en les libérant de toute attache avec un nationalisme étroit. Si Dieu est dit « Notre Père, » c'est parce qu'il est pour toute la famille humaine et non plus seulement pour Israël un père plein de bonté ; son nom sera sanctifié non plus par ceux-là seuls auxquels il fut révélé à l'Horeb en la personne de Moïse, mais par tous les membres de la grande famille humaine qui se plieront à réaliser la volonté divine ; le royaume de Dieu ne sera plus l'apanage d'une race, mais de tous ceux qui auront le cœur droit et spécialement des déshérités de ce monde (Mt., v, 3-12) ; le pardon divin sera libéralement accordé, mais dans la mesure où il sera généreusement fait remise de leurs torts aux ennemis. Aux formules anciennes alors en usage le Christ a donné un sens nouveau, insoupçonné de ses disciples, qui fait du *Pater* une prière collective à l'esprit largement universaliste, laissant bien loin derrière elle les formules particularistes dont aimait à se servir le juif fidèle. Comme l'a écrit si justement le P. Frey, « par sa simplicité, par sa concision, par la succession harmonieuse et coordonnée de ses demandes, par sa correspondance parfaite à tous les besoins de l'âme, par la sublimité de ses enseignements, l'Oraison dominicale est unique en son genre ; elle est vraiment la prière de l'humanité [1]. »

Nous avons bien dans les Evangiles d'autres prières : le *Magnificat,* le *Benedictus,* le *Nunc dimittis ;* nous avons aussi dans les Actes (IV, 24-30) la prière des premiers chrétiens après la comparution de Pierre et de Jean devant le Sanhédrin. Mais toutes ces formules, en dépit de l'élévation et de la largeur des idées, sont conçues sur un type israélite, elles évoquent les prérogatives d'Israël et la pensée de David ; seule l'Oraison dominicale ignore Israël et ne connaît que l'homme, et elle est

[1] Cf. Mt. V, 16, 45, 48 ; VI, 1, 14, 26, 32 ; VII, 11, 21 ; X, 32, 33 ; XII, 50 ; XV, 13 ; XVI, 17 ; XVIII, 10, 14, 19, 35 ; XXIII, 9. On ne trouve cette expression que deux fois dans Mc., XI, 25, 26, et une seule fois dans Luc, XI, 13.

[1] Cf. *Le* Pater *est-il juif ou chrétien ?* dans *Revue Bibliq.* 1915, p. 556-563.

libellée sans faire allusion à aucun des dogmes constitutifs de la religion chrétienne ; le Christ lui-même s'y efface absolument, à tel point que la prière enseignée par Lui à ses disciples et par eux à tous les hommes devient l'expression parfaite de la prière de quiconque croit en Dieu, qu'il soit juif, catholique, hérétique, schismatique ou mahométan. Un juif simplement juif n'eût pu composer une telle prière et pas davantage un homme ordinaire, il ne se serait pas oublié à ce point. « Allah est Dieu, » a dit Mahomet, mais « Mahomet est son Prophète, » a-t-il ajouté aussitôt. Dans le *Pater* rien de semblable, Jésus n'évoque même pas l'idée de sa mission.

§ 6. — *Commentaire littéral du* Pater *d'après le texte de S. Matthieu*

Nous avons dans le *Pater* une adresse suivie de six demandes, dont les trois premières concernent Dieu et les trois dernières regardent l'homme.

I. — ADRESSE : *Notre Père, qui êtes aux cieux.*

Le chap. VI, 9 de S. Matthieu est le seul endroit de l'Evangile où Jésus dise « *Notre* Père » en mettant sur nos lèvres cette appellation, et ce n'est pas un motif pour douter de son authenticité et pour considérer le pronom « notre » comme une addition dans le premier Evangile. Nous avons vu le juif pieux dire aussi « Notre Père » dans le Schemone-esre, et une telle appellation se concevait sans peine sur les lèvres d'un membre de cette nation privilégiée qui avait été si longtemps à adorer seule le vrai Dieu sur une terre où le paganisme régnait partout en maître. Mais comme cette appellation affranchie de tout exclusivisme national rendait un tout autre son sur les lèvres du juif et sur celles du disciple de Jésus ! Elle rappelait à la pensée de celui qui priait une origine commune, et dès les premiers mots elle orientait sa supplique vers des intérêts généraux et non pas vers des intérêts uniquement personnels. Si nous sommes tous les enfants d'un même Père, ne convient-il pas de penser les uns aux autres, de solliciter pour tous l'aliment quotidien, le pardon des offenses, l'éloignement des tentations, et entre frères pourrait-on hésiter un instant à se pardonner les torts mutuels ?

Le fait que Dieu est un Père et que ce Père est aux cieux a aussi pour résultat de donner à celui qui prie toute confiance. « Requiruntur duo ad dantem, a dit justement S. Thomas, quod possit et velit... Si enim est Pater, vult utilitatem filiorum... Si enim est in cœlis, potest quod vult. »

II. — DEMANDES CONCERNANT DIEU.

Les trois premières demandes du *Pater* se présentent en une gradation décroissante pour aboutir à celles qui concernent l'homme : « Que votre nom, i. e., que Dieu, soit sanctifié, — que votre règne arrive, — que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel. » Ces trois demandes sont d'ailleurs étroitement liées : pour que le règne de Dieu arrive, il faut que sa volonté s'accomplisse sur la terre et au ciel, et cet établissement du règne de Dieu est lui-même la condition préalable indispensable pour que soit réalisée la première demande du *Pater*, pour que Dieu soit connu, adoré et respecté.

1° « *Que votre nom soit sanctifié.* »

Calvin et à sa suite quelques autres ont donné à cette demande du *Pater* un objectif bien trop étroit ; ils y ont vu l'interdiction déjà faite par Notre-Seigneur en Mt. v, 33-37 de prendre à tout propos et hors de propos Dieu à témoin pour des serments inconsidérés. Ce n'est certainement pas ce que Jésus a voulu dire. L'expression dont il s'est servi, souvent usitée dans l'A. T. (cf. Ps. IX, 11 ; LXXVI, 1 ; CXXXV, 13 ; Is., XXIX, 23 ; Malach., I, 11), et employée par Jésus lui-même dans le Nouveau (Jo., XVII, 6), désigne sous la métaphore du nom Dieu lui-même. Et quand nous demandons que Dieu soit sanctifié, nous n'avons garde d'oublier que Dieu est toujours saint, toujours glorieux, toujours glorifié, qu'il tire sa gloire du mal comme du bien ; — nous nous plaçons non pas au point de vue de Dieu, mais à notre propre point de vue et nous voulons que Dieu soit sanctifié, c'est-à-dire qu'il soit connu, respecté, adoré et aimé comme il doit l'être dans tout le monde par toutes les créatures intelligentes. Isaïe au chap. XXIX, 23, en bornant, cela va sans dire, son horizon à Israël, ne voulait pas dire autre chose. Ce respect, cet honneur dus à Dieu que nous voudrions voir établis partout, il ne suffit pas évidemment de les implorer, il faut autant qu'il dépend de nous contribuer à en faire des réalités autour de nous, et en tout premier lieu en nous par une vie pure et sainte, dont l'idéal de perfection morale ne sera autre que la sainteté divine elle-même : « Soyez saints parce que je suis saint, moi Yahweh votre Dieu. » (Lévitiq., XIX, 2).

2° « *Que votre règne arrive.* »

Ce règne de Dieu sur terre, réalisé d'une façon purement matérielle, au profit exclusif de la nation juive, avait été l'objet des vœux et des prières des Israélites de tous les temps et plus particulièrement encore de ceux qui avaient vécu dans les deux derniers siècles. C'est un tout autre règne que Notre-Seigneur fait implorer par la formule qu'il met sur les lèvres de ses Apôtres. Il a déjà eu l'occasion de montrer maintes fois combien son royaume différait de celui dont rêvaient ses contemporains [1]. Royaume avant tout spirituel, intérieur, sans exclure néanmoins une organisation extérieure, visible, hiérarchisée, le royaume de Dieu dont l'avènement est ici demandé avait déjà commencé de s'établir. Il devait croître peu à peu comme le grain de sénevé, il devait peu à peu comme un levain pénétrer la masse de l'humanité, pour n'atteindre sa consommation parfaite et définitive qu'au jour du jugement. C'est cet avènement du règne de Dieu dans le monde par Jésus-Christ d'abord, par l'Eglise ensuite qui le continue à travers les âges et qui le continuera jusqu'à la fin des temps, que le fidèle demande avec insis-

[1] Mc., IV, 26-32 ; Mt., XXVIII, 19, 20.

tance dans le *Pater*. De ce que le règne de Dieu ne sera définitivement établi que lors du second avènement du Christ à la fin des temps, en présence des Elus triomphants (Apoc., xi, 15, 17 ; xii, 10), de nombreux commentateurs anciens et modernes, catholiques ou hétérodoxes [1], à la suite des Pères ou des Ecrivains ecclésiastiques, entre autres de Tertullien [2], de S. Cyprien [3], de S. Augustin [4], ont donné à cette seconde demande du *Pater* un caractère purement eschatologique. C'est là, à notre avis une interprétation qui ne saurait s'imposer, et si de puissants patronages interdisent de la suspecter, ils ne sauraient nous empêcher de nous en écarter. Le règne de Dieu s'établit chaque jour davantage par les efforts de l'Eglise et de ses missionnaires, et quand nous sollicitons l'avènement du règne de Dieu, il ne nous est pas interdit, sans exclure l'établissement définitif, de songer à cette période de conquête et de lutte qui se déroule sous nos yeux et à laquelle nous sommes si étroitement mêlés par notre sacerdoce [5].

3° « *Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel.* »

L'accomplissement de la volonté de Dieu est la condition nécessaire de l'établissement de son règne. Non certes que cette volonté puisse jamais rencontrer un obstacle dont elle ne pourrait triompher ! comme l'a écrit fort justement S. Cyprien : « Oramus et petimus ut fiat in nobis voluntas Dei... non ut Deus faciat quod vult, sed ut nos facere possimus quod Deus vult [6]. » Au ciel la volonté de Dieu est souverainement maîtresse et les anges l'exécutent ponctuellement (Ps. cii, 19) ; durant sa vie publique, par ses paroles, par ses exemples, N.-S. nous a conviés à réaliser toujours la volonté divine (Mt., vii, 21 ; Jo., vi, 38 ; vii, 17 ; xii, 27), il a fait de son accomplissement son souverain bien, sa nourriture (Jo., iv, 34 ; xvii, 4), et c'est après s'y être soumis dans une lutte morale dont l'intensité lui fit suer du sang (Luc, xxii, 42-44), qu'il se livra pour la Passion au traître Judas. Hélas ! l'exemple du divin Maître est loin d'être partout imité, même par les chrétiens, et l'on conçoit ce vœu ardent que de siècle en siècle nous devons formuler, en nous efforçant d'en faire pour nous une réalité. De cette réalisation de la volonté divine sur la terre comme au ciel, S. Cyprien traçait autrefois le programme en ces termes aux fidèles de l'Eglise d'Afrique : « Humilitas in conversatione, stabilitas in fide, verecundia in verbis, in factis justitia, in operibus misericordia, in moribus disciplina... Dominum toto corde diligere, amare in illo quod pater est, timere quod Deus est, Christo nihil omnino præponere..., hoc est voluntatem Patris implere [7]. » Nous pouvons le faire nôtre en notre xx^e siècle [8].

[1] Cf. Loisy, *Les Evangiles Synoptiques*, t. i, p. 604.
[2] P. L. i, 1158.
[3] P. L. iv, 521 et ss.
[4] P. L. xxxiv, 1276.
[5] Cf. Lagrange, *Saint Matthieu*, p. 129.
[6] Cf. *De Dom. orat.*, 14 et 15 : P. L. iv, 521 et ss.
[7] *Loc. cit.*
[8] On lit dans le Talmud, traité *Aboth* v, 20, une maxime de Juda, fils de Theima, qui montre avec quelle rapidité et avec quelle énergie il convenait d'accomplir la volonté de Dieu : « Sois fort comme la panthère, léger comme l'aigle, vif comme la gazelle, héroïque comme le lion pour faire la volonté de ton Père qui est dans les cieux. »

III. — Demandes nous concernant.

4° « *Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour.* »

Cette 4^e demande du *Pater* a été interprétée au cours des âges de bien des façons et il en est encore de même de nos jours. S. Augustin qui admettait, on le sait, dans la Sainte Ecriture pour un même passage la multiplicité des sens littéraux, n'en était pas autrement embarrassé et il écrivait à ce propos : « Le pain quotidien signifie ou bien tout ce qui est nécessaire au soutien de notre vie présente, ou bien le sacrement du corps du Christ que nous recevons tous les jours, ou bien la nourriture spirituelle dont le Seigneur dit : « Assurez-vous la nourriture qui ne peut pas se corrompre, » et encore : « Je suis le pain vivant descendu du ciel [1]. » Pour nous qui ne pouvons admettre cette multiplicité des sens littéraux pour un même passage de nos Saints Livres, essayons de saisir le sens précis original de cette demande du *Pater*.

Toute la difficulté vient de l'interprétation exacte du terme ἐπιούσιον. Ce mot utilisé par S. Matthieu et par S. Luc ne se rencontre nulle part ailleurs dans le N. T. « Il faut savoir tout d'abord, disait Origène, que ce mot n'a jamais été employé par aucun grec, par aucun lettré, et qu'il n'appartient pas non plus à la langue vulgaire ; il semble avoir été forgé par les Evangélistes. » Et ces années dernières où les papyrus ont montré l'emploi courant dans le grec vulgaire de tant de termes usités rarement dans le N. T. et considérés comme des *hapaxlegomena*, on n'a jamais eu la bonne fortune de rencontrer des textes où figurait le terme ἐπιούσιος et qui eussent été de nature, en nous fixant sur son sens précis, à nous permettre de choisir sûrement entre les trois étymologies proposées [2].

La première étymologie suppose qu'ἐπιούσιος vient de ἐπιέναι avec élision de l'iota dans la préposition, et donne à ce terme le sens de « jour suivant, » donc de *lendemain*, comme dans Act. xvi, 11, τῇ δὲ ἐπιούσῃ « le jour suivant, » ou Act. xxiii, 11, Τῇ δὲ ἐπιούσῃ νυκτὶ « la nuit suivante. » Nous demanderions donc à notre Père qui est aux cieux notre pain du lendemain, suivant l'interprétation qui se lisait au temps de S. Jérôme dans l'Evangile selon les Hébreux et qui se trouve encore dans les versions coptes du Fayoum et de la Basse Egypte. — Cette explication au point de vue étymologique serait tentante et le néologisme ἐπιούσιος, si néologisme il y a, se comprendrait d'autant mieux que le grec manquait alors d'un adjectif pour rendre l'idée de lendemain, de demain. Toutefois elle se heurte à une difficulté qui nous paraît décisive et

[1] *De Sermone Domini in monte*, ii, 7 : P. L. xxxiv, 1280.
[2] A propos de l'emploi de ce terme grec difficile, le P. Lagrange écrit : « Il faut bien reconnaître qu'un mot aussi rare et aussi difficile que ἐπιούσιος étonne dans une prière aussi simple que le *Pater*, destiné à tout le monde. C'est un mot de traducteur, d'autant que la prière a été enseignée en araméen et récitée d'abord en araméen. » (*L'Evangile selon les Hébreux*, dans *Rev. Bibliq.* 1922, p. 328).

impose de la rejeter : c'est qu'elle est en contradiction avec la doctrine même de N.-S. dans le Sermon sur la Montagne, spécialement avec les versets 25-34 du chap. VI, où Jésus nous ordonnne de ne nous inquiéter ni de ce que nous mangerons, ni de ce que nous boirons, et de n'avoir aucun souci du lendemain, car à chaque jour suffit sa peine. Cette difficulté n'avait pas échappé à S. Jérôme, et pour l'esquiver il entendait par ce pain du lendemain le pain céleste, spirituel, dont nous nous rassasierons dans la vie future et dont Dieu peut, dès aujourd'hui, nous donner un avant-goût [1].

La seconde étymologie maintient l'iota de la préposition ἐπι, ce qui est possible dans le grec vulgaire, et combine cette préposition avec οὐσία en donnant à ce terme le sens philosophique d'existence, de subsistance. Et de même que περιούσιος signifie « au delà de ce qui est nécessaire, » ἐπιούσιος signifierait « exactement ce qui est nécessaire [2]. » — Si l'on adopte cette étymologie, on demanderait donc à Dieu par la 4e demande du *Pater* le pain nécessaire, suffisant pour notre subsistance, le pain substantiel. Cette interprétation a eu dans le passé et elle a encore maintenant de chauds partisans. Les uns ont vu dans le pain demandé le pain matériel (S. Jean Chrysostome, S. Grégoire de Nysse, le P. Durand), et ils ont insisté sur la juste mesure que nous gardons dans notre prière. « Nous demandons du pain, rien de plus, dit S. Grégoire de Nysse. S. Paul ne parle pas autrement à Timothée (I Tim., VI, 8). Si nous avons de quoi nous nourrir et nous vêtir, cela nous suffit [3]. » « En traduisant par *le pain de notre subsistance,* dit à son tour le P. Durand, le pain nécessaire et suffisant au soutien de notre vie d'aujourd'hui, bref, notre viatique quotidien, nous restons dans le contexte et l'interprétation traditionnelle, sans négliger les suggestions de l'étymologie [4]. » — Les autres ont vu dans ce pain le pain par excellence, le pain spirituel, celui de la parole de Dieu ou plus souvent encore la Sainte Eucharistie. Cette dernière interprétation fut très en faveur chez les Pères des premiers siècles : Tertullien, S. Cyprien, S. Cyrille de Jérusalem, S. Athanase, S. Ambroise. Elle a été recueillie dans le Catéchisme du Concile de Trente : « Mais pourquoi Jésus-Christ est-il notre pain quotidien ? En voici deux raisons bien sensibles : c'est premièrement, parce que tous les jours, dans les sacrés mystères de l'Eglise, on l'offre à Dieu le Père et on le donne à tous ceux qui veulent le recevoir avec de saintes dispositions. C'est secondement parce qu'il faut s'en nourrir tous les jours, ou du moins vivre de telle manière que nous puissions tous les jours nous en nourrir, s'il n'y a point d'obstacle qui nous en empêche. Que ceux qui prétendent que l'on ne doit participer à cette nourriture sacrée que rarement, écoutent S. Ambroise : « Si c'est un pain quotidien, dit-il, pourquoi ne le mangez-vous qu'une fois l'an ? [1] »

Sans doute, au moment où N.-S. enseigna le *Pater* à ses Apôtres, il n'avait pas encore institué la Sainte Eucharistie, il l'avait seulement promise (Jean, VI), et ceux qui l'entouraient étaient bien loin de penser au trésor magnifique que son amour allait laisser sur cette terre. Mais si nous ne pouvons accepter comme sens littéral que cette 4e demande du *Pater* vise la Sainte Eucharistie, rien n'empêche de penser que ce pain nécessaire à notre subsistance ait été dans la pensée de Notre-Seigneur la figure, le type d'un autre pain bien autrement précieux, seul capable de donner la vraie vie ; rien n'empêche de croire que le Sauveur qui voyait l'avenir dans un éternel présent, ait voulu nous faire demander cet aliment indispensable pour élever par lui notre désir, notre supplique vers un aliment d'un autre ordre qui ne serait autre que lui-même. Et ainsi, en associant au sens littéral le sens typique, on tient compte de toutes les nuances de l'interprétation traditionnelle pour donner le sens plénier de cette 4e demande du *Pater*.

La troisième étymologie fait venir ἐπιούσιος de ἐπ'εἷναι ; ἡ ἐπιοῦσα en sous-entendant ἡμέρα c'est le jour qui vient, ce jour n'étant pas nécessairement le lendemain, surtout si, comme il est assez naturel de le supposer, la prière est faite dès le matin. Le mot σήμερον fait encore mieux ressortir le bien-fondé de cette interprétation et il n'y a pas lieu de le considérer comme une pure tautologie, car son emploi ajoute à l'expression de la demande une nuance qu'il convient de ne pas négliger pour rester fidèle à l'esprit que Jésus a voulu inculquer aux siens : le disciple borne sa demande à la nourriture essentielle et suffisante pour sa journée.

Cette interprétation qui donne à ἐπιούσιον le sens de *quotidianum* est des plus naturelles ; à Dieu, l'auteur de tout don, nous demandons chaque jour le pain, base de la nourriture nécessaire pour entretenir cette vie que nous tenons de Lui. Aussi n'est-il pas surprenant que de tout temps et encore de nos jours ce sens ait été le plus communément donné à ce terme grec difficile. S. Cyprien, Tertullien, S. Augustin l'entendaient ainsi quand ils voyaient dans le pain quotidien le pain eucharistique ; le Catéchisme du Concile de Trente suggère en tout premier lieu cette interprétation littérale

[1] « In Evangelio quod appellatur secundum Hebræos, pro supersubstantiali pane, reperi *Mahar* quod dicitur crastinum, ut sit sensus : Panem nostrum crastinum, id est, futurum da nobis hodie. » *(Comm. in Matth.* VI, 11 : P. L. XXVI, 43). Trois ans plus tard, après 401, selon dom Morin, dans le *Tractatus in ps.* CXXXV, renvoyant à Matth. VI, 11, il écrivait encore : « In hebraico evangelio secundum Matthæum ita habet : « Panem nostrum crastinum da nobis hodie, » hoc est, panem quem daturus es in regno tuo, da nobis hodie. » *(Anecdota Maredsolana,* t. III, II, p. 262).

[2] S. Jérôme qui a traduit dans la Vulgate ἐπιούσιος par *quotidianum* en reproduisant le texte d'une vieille version latine de Luc XI, 4, a dans son commentaire sur Matth. VI, 11 rendu cette expression par *supersubstantialem*. Ce néologisme qui avait ses préférences est exactement calqué sur ἐπιούσιος entendu au sens étymologique qui vient d'être proposé. « Si non enim quis duritiam suam convertat et fiat mollis, non potest escam accipere et panem qui de cœlo descendit, ut possit dicere : panem nostrum supersubstantialem da nobis hodie, hoc est qui est de tua substantia. » (Cf. Dom Morin, *Anecd. Mared.*, t. III, II, p. 262, et P. L. XXVI, 588 ; XXV, 175 ; XXIII, 585).

[3] *Orat.* IV : P. G. XLIV, 1170.

[4] Cf. *Evangile selon S. Matthieu,* p. 98.

[1] *Catéchisme du Concile de Trente,* traduct. Doney, nouvelle édit., t. II, p. 391-392.

visant le pain matériel [1], et c'est elle que proposent nos meilleurs exégètes : Knabenbauer, Fillion, Lagrange, Lebreton. Durand réunit le sens suggéré par la seconde et la troisième étymologie [2].

Contre cette étymologie qui fait traduire par ἐπιούσιον l'araméen *dayôma,* comme a été rendu dans les Proverbes le mot *yôm* par ἡ ἐπιοῦσα (xxvii, 1) pour indiquer le jour qui vient, il n'y a vraiment aucune objection sérieuse à formuler et il n'y a pas à taxer de néologisme un terme dont les LXX s'étaient déjà servis. Sans doute, cette idée de *quotidien* aurait pu être rendue par un terme plus précis, d'un usage plus courant, v. gr. par καθημερινός (Act., vi, 1) ou ἐφήμερος (Jac., ii, 15) ; mais dès lors que le terme ἐπιοῦσα, ἐπιούσιον existait, qu'il pouvait ne pas signifier exclusivement *le lendemain* comme dans Act., xvi, 11, xxiii, 11, on ne voit vraiment pas pourquoi on refuserait au traducteur grec du Matthieu araméen et à l'Evangéliste S. Luc d'y avoir eu recours et de l'avoir utilisé en ce sens.

C'est donc entre la seconde ou la troisième étymologie que nous conseillons à nos lecteurs de choisir ; mais tout en demandant à Dieu au sens littéral soit leur pain quotidien, soit le pain nécessaire à leur subsistance, ils ne manqueront pas, pour rester en communion d'idées avec les Pères des premiers siècles, d'élever leur pensée et leur désir vers ce pain par excellence dont Dieu a voulu dans son amour faire la nourriture de nos âmes et que la Sainte Eglise voudrait voir reçu chaque jour par ses enfants à la Table sainte.

5° « *Remettez-nous nos dettes comme nous remettons les leurs à ceux qui nous doivent.* »

L'Evangéliste S. Luc, ou plutôt la catéchèse des milieux grecs à laquelle il emprunta la formule du *Pater,* substitua au mot *dettes,* d'allure trop judaïque et qui avait en grec le sens trop restreint d'*obligation pécuniaire,* le terme *offenses* qui montre bien la portée morale et uniquement religieuse de cette 5e demande. Mais, comme nous l'avons déjà fait remarquer, la teneur du texte primitif s'imposa tellement que même dans les milieux de la Gentilité, après avoir parlé d'*offenses* on poursuivit en assimilant le péché à une dette contractée : « car nous remettons nous-mêmes à tous ceux qui nous doivent. » (Luc, xi, 4).

Rien n'est plus juste en soi, rigoureusement parlant, que de traduire l'idée de *péché* par le mot *dette.* Car, de Dieu nous tenons tout ce que nous sommes, tant au point de vue naturel qu'au point de vue surnaturel. Nous servir de ses dons pour lui rendre hommage, pour le glorifier, pour le faire connaître et aimer, pour le servir, est de notre part un acte de stricte justice, et si nous nous refusons à l'accomplir, si par le péché surtout nous nous mettons vis-à-vis de lui en état de rébellion ouverte, on doit dire en toute vérité que nous n'employons pas nos talents à la fin pour laquelle ils nous ont été donnés et que nous frustrons Dieu de la gloire ou des services qu'il était en droit d'en attendre. Nous sommes à son égard dans la situation du débiteur qui ne paierait pas les intérêts d'une somme prêtée ou même irait jusqu'à nier l'existence du prêt lui-même. C'est ce que les Juifs avaient compris parfaitement, et il n'est pas rare de lire dans les Targums le mot *dette* pour rendre l'idée de péché (Gen., xx, 9), de culpabilité (Gen., xxvi, 10), de transgression (Gen., xxxi, 36), d'iniquité (Jér., xvi, 10). De même aussi, si parfois dans le N. T. ὀφειλήμα et ses dérivés sont employés au sens littéral d'*obligation pécuniaire* (Mt., xviii, 28 ; Luc, vii, 41 ; xvi, 5), bien souvent aussi ces expressions indiquent en d'autres endroits une obligation *spirituelle et morale* (Luc, xvii, 10 ; Jo., xiii, 14 ; Rom., xv, 1, 27 ; Gal., v, 3).

Nous demandons à Dieu de nous remettre nos dettes comme nous remettons les leurs à ceux qui nous doivent. Non certes que nous ayons la pensée d'établir la moindre proportion entre la miséricorde divine et la miséricorde humaine; nous voulons tout simplement nous autoriser d'un pardon déjà accordé par nous pour essayer de fléchir la justice divine. Comme le montre clairement un petit passage de Mt., vi, 14-15, prononcé vraisemblablement par N.-S. dans d'autres circonstances et inséré ici après le *Pater* pour fournir l'explication la meilleure de cette 5e demande, Dieu agira envers nous comme nous aurons agi envers nos frères. Si nous pardonnons aux autres leurs offenses, notre Père céleste nous pardonnera ; mais si nous ne pardonnons pas, notre Père céleste ne nous pardonnera pas non plus. Il faut donc que nous commencions par nous montrer miséricordieux, par accorder à tous généreusement le pardon le plus complet, et alors nous pourrons faire monter avec confiance notre supplique vers notre Père des cieux, sans jamais oublier que vis-à-vis de lui nous serons toujours des débiteurs absolument insolvables, qui trop souvent demandent remise d'une dette de dix mille talents (environ 55 millions de francs) alors qu'ils exigent impitoyablement et selon toute la rigueur des lois humaines l'acquittement d'une dette de cent deniers (un peu moins de 80 francs). (Mt., xviii, 23 35).

6° « *Et ne nous induisez pas en tentation, mais délivrez-nous du mal.* »

La demande précédente concernait le passé, le pardon de nos péchés ; celle-ci regarde l'avenir et veut écarter de notre route toute pierre d'achoppement qui risquerait, en nous faisant tomber, de nous faire contracter de nouvelles dettes.

Telle qu'elle est formulée dans sa première partie, cette demande n'a pas été sans préoccuper beaucoup les commentateurs latins du *Pater.* D'une part, on ne peut pas dire que Dieu nous porte au mal (Jac., i, 13), et d'autre part on ne sau-

[1] « Or, en cet endroit, nous demandons tout ce qui est nécessaire pour la vie terrestre : ainsi pensent unanimement tous les Saints Pères... Nous demandons le pain quotidien, c'est-à-dire ce qui est nécessaire à la vie ; car le pain marque le nécessaire pour les habits et pour la nourriture... Ces mots *pain quotidien* signifient donc d'abord les choses qui ont rapport à la vie. Mais en outre ils marquent que nous n'en demandons que ce qui est suffisant et nécessaire, et non point une grande abondance. » (Cf. *op. citat.*, p. 381-384).

[2] Cf. *Evangile selon S. Matthieu,* p. 98.

rait nier que la tentation ait pour certaines âmes un effet salutaire et qu'elle ne soit parfois pour elles la source de grands mérites. Aussi s'attacha-t-on à formuler cette demande en supprimant toute difficulté, ou à la traduire en l'expliquant. De son temps, nous dit S. Augustin, beaucoup de chrétiens disaient dans leur prière : « Ne souffre pas que nous soyons induits en tentation [1]. » En d'autres endroits, au témoignage de S. Hilaire, on disait : « Ne nous abandonne pas dans une tentation que nous ne puissions supporter. » Et c'est évidemment le même souci de rectitude doctrinale qui nous fait dire à nous de nos jours : « Et ne nous laissez pas succomber à la tentation. »

On eût évité cet embarras, que ne connurent pas les Pères grecs, si l'on n'avait pas donné au mot πειρασμός un sens si étroit. Ce mot ne désigne pas seulement la tentation proprement dite, il indique aussi toute épreuve de quelque nature qu'elle soit et d'où qu'elle vienne, qu'il s'agisse d'une suggestion mauvaise proprement dite ou bien de la maladie (I Cor., x, 12, 13 ; II Cor., xii, 8, 9), des souffrances, des persécutions, des tribulations de toutes sortes (Luc, xxii, 28, 29 ; Jac., i, 2). C'est par ce terme πειρασμός que S. Luc (xxii, 40, 46) a indiqué l'épreuve à laquelle allaient être soumis les Apôtres au moment de l'arrestation du Divin Maître au jardin de Gethsémani. Si donc nous tenons compte du texte grec, nous voyons que la première partie de cette 6e demande a un sens bien plus vague et bien plus général que celui que nous lui donnons d'ordinaire. Connaissant notre faiblesse, en fils bien confiants dans le meilleur des Pères, nous nous enhardissons jusqu'à lui demander de vouloir bien faire en sorte de nous affranchir de ces mille épreuves quotidiennes qui pourraient être pour nous des occasions de péché.

La seconde partie de la demande correspond à la première partie et en est la répétition sous forme parallèle. C'est pourquoi nous ne l'avons pas considérée comme une demande distincte. C'est aussi pourquoi nous l'interprétons avec les commentateurs latins en faisant de τοῦ πονηροῦ un neutre et non un masculin : « mais délivrez-nous du mal, » de ce mal par excellence qu'est le péché et auquel peuvent si facilement nous conduire les épreuves de cette vie. Les Pères grecs en général (Origène, S. Jean Chrysostome, Théophylacte) ont plutôt vu dans ce τοῦ πονηροῦ une personnalité : le Mauvais, le Diable. Nous préférons ne pas suivre leur sentiment, car si S. Jean aime à opposer le Démon au Christ (Jo., xvii, 15 ; I Jo., ii, 13 ; iii, 12 ; v, 18-19), telle n'est pas l'habitude de S. Matthieu. Chez lui, à l'exception de xiii, 19 et peut-être de xiii, 38, το πονηρον désigne toujours le mal moral, le péché.

A cette 6e demande la Vulgate ajoute dans Mt., vi, 13 : « *Amen.* » C'est là une acclamation liturgique que nous ont transmise les manuscrits, mais elle est absente du texte grec et n'est certainement pas authentique.

N'est pas davantage authentique la doxologie ajoutée à la 6e demande : « Parce qu'à toi est la royauté et la puissance et la gloire dans tous les siècles. Ainsi soit-il. » Ce n'est pas que cette doxologie ne soit très ancienne, puisqu'on la trouve déjà dans la *Didaché,* viii, 2 (80-100 ap. J.-C.), mais comme elle est absente des meilleurs mss. onciaux (Sinaïticus, Vaticanus, Codex Bezæ), des plus anciennes versions latines et de la plupart des témoins patristiques du iie et du iiie siècle, bien qu'elle ait pénétré dans le *textus receptus,* elle doit être éliminée à bon droit de nos éditions critiques du N. T. Tous les éditeurs de texte, à quelque opinion qu'ils appartiennent, ont ainsi procédé, qu'il s'agisse de Tischendorff, Westcott-Hort, Chase, Scrivener, Nestle, Von Soden, ou de Vogels, Bodin ou Lagrange. Cette doxologie fut ajoutée au *Pater* en certains endroits de la primitive Eglise sous l'influence de la coutume juive de terminer toujours les prières par des doxologies plus ou moins longues et plus ou moins solennelles. (Cf. I Chroniq., xxix, 11-13).

§ 7. — *Bibliographie sur le* Pater

I. Commentaires exégétiques.

a) Catholiques. — Knabenbauer, *Evangelium sec. Matthæum,* t. i, p. 254-271, Paris, Lethielleux. — Lagrange, *Evangile selon S. Matthieu,* p. 122-132, Paris, Gabalda. — Lebreton, *Etudes* des PP. Jésuites, 20 nov. 1919, p. 385-403. — Ermoni, *Jésus et la prière dans l'Evangile,* Paris, Bloud, 1907 (Collect. *Science et Religion).* — J.-B. Frey, *Le* Pater *est-il juif ou chrétien ?* dans *Rev. Bibliq.* 1915, p. 556-563. — Lesêtre, *La valeur apologétique du* Pater, dans *Rev. Apologétique,* t. ix, p. 268-271.

A propos de l'interprétation du *Panem nostrum quotidianum,* voir dans *Revue Apologétique* la Chronique théologique, t. xvi, p. 701 et 702, et surtout Bock, S. J., prof. de théologie au Grand Séminaire de Sérajevo : *Le Pain quotidien du* Pater, *Contribution à l'intelligence de cette prière et des questions patristiques et liturgiques qui s'y rapportent,* ouvrage traduit de l'allemand par Villien, Paris, Lethielleux, 1913, un vol. in-8° de xii-500 p., où est passée en revue l'exégèse des Pères jusqu'au concile de Trente et où sont examinés les divers témoignages liturgiques.

b) Hétérodoxes. — Plummer, *Lord's Prayer,* dans *Dictionary of the Bible* de Hastings, t. iii, p. 141-144. — Votaw, *Sermon on the Mount,* même collection, Extra volume, t. v, p. 32-39. — Lambert, *Lord's Prayer,* dans *Dict. of Christ and the Gospels,* t. ii, p. 60-63.

II. Commentaires patristiques et théologiques.

Tertullien, *De Oratione :* P. L. i, 1149-1196. Cf. Freppel, *Tertullien,* t. i, 18e leçon, p. 361-384. — S. Cyprien, *De oratione Domini :* P. L. iv, 521 et ss. — S. Augustin, *De Sermone Domini in monte :* P. L. xxxiv. — S. Chrysostome, *Homil.* xix : P. G. lvii-lviii, 273-286. — S. Jérôme, *passim.* — S. Grégoire de Nysse : P. G. xliv, 1119-1194. — S. Thomas, *Expositio orationis Dominicæ,* édit. de Parme, t. xvi. — *Catéchisme du Concile de Trente,* t. ii, édit. Doney, p. 307-445, Paris, Gabalda. — Jacques Marchant, dans l'*Hortus Pastorum,* t. iii, p. 140-338, édit. Vivès 1865. — Cornelius a Lapide, *Commentaria in Scripturam Sacram,* t. xv, p. 185-195. — Suarez, *De Oratione,* cap. viii, dans le *Cursus completus Theologiæ* de Migne, t. xvii, col. 1278-1297. — Natalis Alexander, même collection, t. xvii, col. 1310-1384.

[1] « Unde sic orant nonnulli et legitur in codicibus plurimis et hoc sic posuit beatissimus Cyprianus : « *Ne patiaris nos induci in tentationem.* » In Evangelio tamen græco nusquam inveni nisi *ne nos inferas in tentationem.* » *(De dono Perseverantiæ,* 6 : P. L. xlv, 1000. Cf. aussi *De Sermone Domini,* ii, 9 : P. L. xxxiv, 1282).

III. Commentaires ascétiques et pastoraux.

Sainte Thérèse, *Méditations pour les sept jours de la semaine* et *Chemin de la Perfection*, chap. XXVII-XXXVIII. — Bossuet, *Méditations sur l'Evangile*, Sermon sur la montagne, 22e à 27e jour. — Mgr Le Camus, *Le Pater*, Lettre Pastorale, Paris, Oudin, 1905. — Mgr Curé, *L'Oraison dominicale*, ses rapports avec les sept dons du Saint-Esprit, les sept péchés capitaux, les vertus théologales et cardinales et les Béatitudes, 4 vol. in-8, Paris, Librairie St-Paul. — Chan. Baudenom, *Trente méditations sur le Pater*, dans le t. III de ses *Méditations affectives et pratiques sur l'Evangile*, p. 113-243, Paris, Lethielleux. — H. Delattre, *Méditations sur le Pater*, publiées par l'abbé Paul Thoone, Lille, Giard, 1925.

Dans l'*Ami du Clergé Paroissial* ont été publiées de nombreuses instructions sur le *Pater* : seize en 1894 et 1895 ; neuf en 1911 ; vingt-cinq en 1920. — On pourra également consulter : Monsabré, *La Prière divine, le Pater*, Œuvre posthume, Paris, Lethielleux. — Daymard, *Le Pater*, 1 vol. in-12, Paris, Lethielleux (épuisé). — Th. Besnard, *La Prière du Maître*, Conférences quadragésimales, in-12, Paris, Lethielleux. — R. P. Antoine de Roanne, *Exposé complet de la doctrine du* Pater *pour la défense de l'Eglise contre les erreurs et les persécutions contemporaines*, Paris, Librairie St-Paul. — Chan. Quiévreux, *L'Evangile du* Pater *et de* l'Ave, 32 instructions pour mois de Marie, 1 vol. in-8, Paris, Lethielleux. — Mgr Landriot, *Conférences sur les Béatitudes*, 2 vol. in-12, Paris, Gabalda (le t. II est épuisé). — Mgr Bolo, *Les Béatitudes évangéliques*, Paris, Haton. — R. P. Sertillanges, *Le Sermon sur la montagne, Evangile de paix et de guerre*, Paris, Bloud, 1916. — Deneux, *Sur le Sinaï de la Loi de grâce*, Lyon, Vitte. — Thiéry, professeur à l'Institut supérieur de philosophie de Louvain, *Le Sermon sur la Montagne et le Socialisme contemporain*, Louvain, 1896.

II

Principaux articles de Revues et de Dictionnaires publiés en 1924 sur des questions bibliques [1]

I. Questions générales d'introduction. — *Bible : ce qu'elle est, l'Eglise et la critique biblique, lecture et étude de la Bible :* Synave, *Dict. des C. R.*, fasc. 4, col. 795-827.

Commission Biblique : Institution, autorité, actes : Synave, *Dict. des C. R.*, fasc. 7, col. 298-300.

Chronologie biblique : Synave, *Dict. des C. R.*, fasc. 6, col. 154-58.

Que penser du langage des Hagiographes en matière scientifique ? R. A. 1er avril 1924, p. 64.

Qu'entendez-vous par récits historiques seulement en apparence ? S'agit-il des opinions populaires ou bien des genres littéraires ? R. A. 15 juin 1924, p. 378-380.

Le prétendu Folklore biblique de M. Saintyves : Condamin, *R. A.* 1er janv. 1924, p. 430-437. *Réponse de M. Saintyves* présentée par ministère d'huissier, *R. A.* 15 mars 1924, p. 735-738, et réplique du P. Condamin, p. 738.

L'hermétisme : Lagrange, *R. B.* 1924, p. 481-497.

Wege zur « Christusmythe » von Andrews Staab : *B.* 1924, p. 26-38.

Apocryphes de l'A. T. : Vaganay, *Dict. des C. R.*, fasc. 2, col. 308-313.

Apocryphes du N. T. : Vaganay, *Dict. des C. R.*, fasc. 2, col. 313-317.

De « epistula Apostolorum » apocrypha : Vitti, *V. D.* 1924, p. 210-218.

II. Assyriologie et Egyptologie. — *L'aurore de l'histoire babylonienne :* Dhorme, *R. B.* 1924, p. 534-556.

De catalogo antiquissimorum regum Babyloniæ nuperrime effosso : Deimel, *V. D.* 1924, p. 218-222.

Religion des Assyriens, Babyloniens, Chaldéens : Fournier, *Dict. des C. R.*, fasc. 2, col. 486-98.

Les Achéens dans les textes de Bogdaz-Kheui : Dhorme, *R. B.* 1924, p. 557-65.

La fin de l'empire assyrien d'après un nouveau document : Dhorme, *R. B.* 1924, p. 218-34.

Geschichte eines neuen Keilschriftextes über Paradies und Sündenfall freiwilligen Erlösungstod und auferstehung des Gottes Marduk : Deimel, *B.* 1924, p. 57-64.

Les nouvelles tablettes d'El Amarna : Dhorme, *R. B.* 1924, p. 5-32.

Palmyre dans les textes assyriens : Dhorme, *R. B.* 1924, p. 106-108.

Cultus divinus apud antiquos Ægyptios : Mallon, *V. D.* 1924, p. 316-18.

Le tombeau de Toutânkhamon et l'art égyptien : Drioton, *B. I. C.* 25 déc. 1924, p. 281-95.

III. Textes et versions bibliques. — *Quelles sont les éditions critiques de la Bible hébraïque ? R. A.* 15 mai 1924, p. 255.

Où trouver une bonne édition des LXX ? *R. A.* 15 mai 1924, p. 255-6.

De prima editione catholica concordantiarum Hebraico-latinarum sacrorum Bibliorum : Kleinhaus, *B.* 1924, p. 39-48.

Codex S. Johannis papyraceus e sæc. V recentissime inventus : Mallon, *V. D.* 1924, p. 58-59.

De quodam psalterio samaritano nuper invento : Zorell, *B.* 1924, p. 73-76, et 205-206.

Corrections from the Hebrew in the Theodulfian mss. of the Vulgate : Power, *B.* 1924, p. 233-58.

La critique de la Vulgate : Dom Quentin, dom de Bruyne, F. Burkitt, *R. Bén.* 1924, p. 137-64.

Quæ sit optima Vulgatæ latinæ concordantia ? Vaccari, *V. D.* 1924, p. 245-50.

Note sur les Evangiles datés de Troyes N° 960 : Wilmart, *R. B.* 1924, p. 391-96.

The lost-ninth Century Bible of Carcassonne : Power, *B.* 1924, p. 197-201.

Copticum « Didachès » fragmentum nuper inventum : A. M. V., *V. D.* 1924, p. 254.

IV. Patrologie biblique et commentateurs. — *Der Evangelientext des hl. Irenæus :* Vogels, *R. Bén.* 1924, p. 21-33.

Did the translator of Saint Irenæus use a latin N. T. : Dom Chapman, *R. Bén.* 1924, p. 34-51.

Publications sur S. Jérôme : Vaccari, Cavallera ; *Jérôme a-t-il revisé tout le N. T. ou seulement les Evangiles ?* d'Alès. *R. Sc. Rel.* 1924, p. 175-83.

Gélasien (Décret). Le problème, le texte, bibliographie, éditions, travaux : dom Leclercq, *Dict. d'Archéologie*, fasc. 58-59, col. 722-47.

Die Griechischen Katenen Kommentare zu den Katholischen Briefen : Staab, *B.* 1924, p. 296-353.

L'editio princeps del Commento di Aimone alla Cantica e la chiave di un probleme letterario : Vaccari, *B.* 1924, p. 183-91.

La chaîne sur les Psaumes de Daniele Barbaro : Devreesse, *R. B.* 1924, p. 498-521.

Scripsitne Beda Commentarium in Job ? Vaccari, *B.* 1924, p. 369-73.

[1] Voici la signification des abréviations qui seront employées : *R. B.* Revue Biblique ; — *R. A.* Revue apologétique ; — *B. Litt. eccli.* Bulletin de littérature ecclésiastique de l'Institut Catholique de Toulouse ; — *B.* Biblica ; — *V. D.* Verbum Domini ; — *Sc. Ph. et Théo.* Revue des Sciences philosophiques et théologiques ; — *R. Sc. Rel.* Recherches de Science religieuse ; — *R. Stras.* Revue des Sciences religieuses de la Faculté de Théologie catholique de l'Université de Strasbourg ; — *R. Bén.* Revue bénédictine ; — *B. I. C.* Bulletin de l'Institut Catholique de Paris ; — *Dict. Théo.* Dictionnaire de Théologie catholique ; — *Dict. Apol* Dictionnaire apologétique de la Foi catholique ; — *Dict. des C. R.* Dictionnaire pratique des connaissances religieuses.

Nous ne faisons pas figurer dans cette nomenclature les articles qui sont d'un caractère par trop technique. Nous nous arrêtons au 1er janvier 1925 ; nous n'avons fait exception que pour le *Dictionnaire pratique des connaissances religieuses*, pour lequel nous avons cru devoir signaler dès maintenant à nos lecteurs, en raison de la rapidité et de la régularité de la publication, les articles suffisamment dignes d'intérêt parus dans les huit premiers fascicules.

Ouvrages à consulter sur S. Thomas d'Aquin exégète : *R. A.* 1er avril 1924, p. 63-64.

De S. Thoma Sacræ Scripturæ interprete : Vitti, *V. D.* 1924, p. 153-59.

S. Thomas et l'inspiration biblique : B. I. C. 25 mars 1924, p. 106-10.

Le canon scripturaire de S. Thomas d'Aquin : Synave, *R. B.* 1924, p. 522-33.

De Expositio super quatuor Evangelia ad litteram *des hl. Thomas von Aquin :* Pelster, *B.* 1924, p. 64-72.

V. Anciens usages. — *Culte juif :* Bricout, *Dict. des C. R.*, fasc. 8, col. 627-32.

Annus jubilœus : Power, *V. D.* 1924, p. 353-58.

La fête de S. Elie au mont Carmel : Jaussen, *R. B.* 1924, p. 249-59.

De liturgica Hebræorum musica : Galdos, *V. D.* 1924, p. 251-53, 273-81, 305-11, 337-41, 369-77.

Hospitalitatis cultus in Palæstina : Power, *V. D.* 1924, p. 26-30.

Le publicain dans la tradition arabe : Jaussen, *R. B.* 1924, p. 82-85.

Le mauvais œil : Jaussen, *R. B.* 1924, p. 396-407.

Le coq et la pluie dans la tradition palestinienne : Jaussen, *R. B.* 1924, p. 574-82.

Die Fischerei am See Genesareth und das neue Testament : Dunkel, *B.* 1924, p. 375-90.

Marisa dans le papyrus 76 de Zénon et la traite des esclaves en Idumée : Abel, *R. B.* 1924, p. 566-74.

VI. Fouilles et géographie biblique. — *Nuntia archæologica Hierosolymis et alibi in Palæstina et Syria et Mesopotamia : B.* 1924, p. 110-12 ; — *Nuntia archæologica : sepulcra antiqua in Nazareth inventa, effossiones in Ur Chaldæorum : B.* 1924, p. 229-30.

L'année archéologique en Palestine en 1923 : Fouilles de Malhah, de Beisan, exploration de la Cité de David à Jérusalem, glanures archéologiques : Vincent, *R. B.* 1924, p. 420-37.

La faille du Jourdain et le fossé syro-africain : Laferrière, *R. B.* 1924, p. 85-106.

Fouilles à la Cité de David, au tombeau d'Absalom, à Gézer : Mallon, *B.* 1924, p. 225-29.

Voyage d'exploration au sud de la Mer Morte : Mallon, *B.* 1924, p. 413-55.

Hélène (impératrice) : vie, légende, constructions palestiniennes : dom Leclercq, *Dict. d'Archéologie,* fasc. 64-65, col. 2126-45.

Bethléem : Bricout, *Dict. des C. R* , fasc. 4, col. 792-95.

Le nouvel hypogée de Byblos et l'hypogée royal de Gézer : Vincent, *R. B.* 1924, p. 161-85.

De antiquitatibus in urbe Biblo recens inventis : Mallon, *V. D.* 1924, p. 60-62.

Exploratio regionis Sodomæ et Gomorræ : L. G. F., *V. D.* 1924, p. 318-20.

Où en est la question de Caphargamala ? Abel, *R. B.* 1924, p. 235-45.

Découvertes récentes à Beit-Djebrin : Abel, *R. B.* 1924, p. 583-604.

Effossiones in Urbe Jerusalem nuper factæ : V. D. 1924, p. 92-96.

VII. Théologie biblique. — *Bélial :* Joüon, *B.* 1924, p. 178-83.

El hérem biblico : Fernandez, *B.* 1924, p. 3-25.

Christus « Dominus » : Médebielle, *V. D.* 1924, p. 86-90, 117-19, 135-39.

Règne de Jésus-Christ : fait de la royauté terrestre de J. C., sens de cette royauté terrestre : d'Alès, *Dict. Apol.*, fasc. 21, col. 815 21.

« Hoc est corpus meum, Hic est sanguis meus » : Ruffenach, *V. D.* 1924, p. 264 68, 296-98.

Rédemption (Le dogme de la) dans l'A. et le N. T. : d'Alès, *Dict. Apol.*, fasc. 20, col. 542-54.

« Vidi aquam » : Höpfl, *V. D.* 1924, p. 175-78.

Officium « boni pastoris » alii aliter intellexerunt : Holzmeister, *V. D.* 1924, p. 328-31.

Elias propheta in novissimis diebus : van den Eerenbeemt, *V. D.* 1924, p. 259-63.

Glossolalie : dom Leclercq, *Dict. d'Archéologie,* fasc. 60-61, col. 1322-27.

Purgatoire (Données scripturaires sur le dogme du) : Bernard, *Dict. Apol.*, fasc. 20, col. 502-6.

VIII. Ancien Testament. — PENTATEUQUE. — *Cosmogonie :* Bricout, *Dict. des C. R.*, fasc. 8, col. 560 67.

Adam et Eve : Bricout, *ibid.*, fasc. 1, col. 80-85.

Gen. II *et* III *cum monumentis assyriis comparata :* Deimel, *V. D.* 1924, p. 281-87 et 312-15.

Gen. III, 1 *« sed et serpens erat callidior cunctis animantibus terræ » :* Deimel, *V. D.* 1924, p. 342-49.

Déluge (Le) et Noé : Bricout, *Dict. des C. R.*, fasc. 8, col. 750-57.

De familia Isaac patriarchæ : Hoh, *V. D.* 1924, p. 76-79.

De sorte Joseph Jacob patriarchæ filii : Hoh, *V. D.* 1924, p. 184-89.

De Moyse egregio Judæorum duce : Hoh, *V. D.* 1924, p. 291-96.

Le sanzioni dell'Exodo per il maltrattamento degli Schiavi : Tondelli, *B.* 1924, p. 367-68.

ÉPOQUE DES JUGES ET DES ROIS. — *La religion sous les trois premiers rois d'Israël :* Desnoyers, *B. Litt. eccli.* 1924, p. 186-209 et 250-59.

David : Bricout, *Dict. des C. R.*, fasc. 8, col. 708-11.

Siccine separat amara mors ? (I Sam., xv, 32) : Kroon, *V. D.* 1924, p. 90-92.

Le Sinnor dans la prise de Jérusalem : R. B. 1924, p. 357-70.

Consiglio di Achitophel : Vaccari, *B.* 1924, p. 53-57.

LES PROPHÈTES. — *Prophétisme israélite :* Condamin, *Dict. Apol.*, fasc. 20, col. 386-425.

El cumplimiento de los Vaticinios proféticos : Murillo, *B.* 1924, p. 113-39 et 259-95.

A propos d'une théorie strophique, Lettre du P. Condamin au P. Dhorme et réponse du P. Dhorme : *R. B.* 1924, p. 407-19.

Les notes de Pascal sur les prophéties messianiques : Tauzin, *R. A.* 1er oct. 1924, p. 32-43.

« Haurietis aquas in gaudio de fontibus salvatoris » (Is. XII, 3) : Murillo, *V. D.* 1924, p. 169-75.

Deux passages obscurs dans le chap XIX d'Isaïe (versets 11-18) : van Hoonacker, *R. Bén.* 1924, p. 297-306.

Daniel : Bricout, *Dict. des C. R.*, fasc. 8, col. 687-95.

Visio de quatuor regnis : Becher, *V. D.* 1924, p. 206-10.

Amos : Bricout, *Dict. des C. R.*, fasc. 1, col. 209-11.

Le problème du livre de Joël : Un Deutéro-Joël ; cette hypothèse doit être éliminée : Dennefeld, *R. Stras.* 1924, p. 555-75.

LES PSAUMES. — *Les Psaumes :* Vaccari, *Dict. Apol.*, fasc. 20, col. 474-95.

Quels ouvrages consulter pour étudier les psaumes dans la liturgie romaine ? R. A. 1er mai 1924, p. 191-92.

De imprecationibus in psalmis : Santos Olivera, *V. D.* 1924, p. 143-48.

« Homo et homo natus est in ea » (Ps. LXXXVI, 5) : Kroon, *V. D.* 1924, p. 326-7.

Zorell a étudié dans *V. D.* 1924 : le Ps. LXXXVI, p. 3-4 ; — le Ps. XXXIX, p. 56-8 ; — le Ps. CVI, p. 72-6 ; — le Ps. LXXXI, p. 107-11 ; — le Ps. XXXVI, p. 140-3 ; — le Ps. XCII, p. 182-4 ; — le Ps. XLVI, p. 237-9 ; — le Ps. XLVII, p. 257-8 ; — le Ps. XLVIII, p. 289-90 ; — le Ps. XVIII, p. 321-5.

« In meditatione mea exardescet ignis » Ps. XXXVIII, 4 : Zorell, *V. D.* 1924, p. 239-40.

An falsche stelle verschriebene Versausgänge : Zorell, *B.* 1924, p. 173-78.

Les psaumes des Fils de Coré : Ps. XLIX, LXXXIV : Calès, *R. Sc. Rel.* 1924, p. 273-87 ; — Ps. LXXXV, LXXXVIII : Calès, *id.*, p. 429-44.

LIVRES DIDACTIQUES ET SAPIENTIAUX. — *Cantique des cantiques :* Bricout, *Dict. des C. R.*, fasc. 5, col. 1065-7.

« Flos campi, lilium convallium » (Cant. II, 1) : Vaccari, *V. D.* 1924, p. 129-32.

La distribution des chap. XXV-XXVIII du livre de Job : Régnier, *R. B.* 1924, p. 186-200 ; — Dhorme, p. 343-56.

Epoque postexilienne. — *La succession chronologique Néhémie-Esdras :* van Hoonacker, *R. B.* 1924, p. 33-64.

Topographie des campagnes machabéennes : Abel, *R. B.* 1924, p. 201-17 et 371-87.

IX. Nouveau Testament. — Explication de passages évangéliques. — *Quels ouvrages consulter pour étudier l'Evangile en vue de la prédication ? R. A.* 1er mai 1924, p. 191.

Autour de la question synoptique, Bulletin d'exégèse du N. T. : Huby, *R. Sc. Rel.* 1924, p. 78-94.

« Mariæ » nomen in cantico Zachariæ : Bover, *V. D.* 1924, p. 133-4.

La Visitation et la Nativité : Lebreton, *R. A.* 15 janv. 1924, p. 449-65.

« *Joseph autem vir ejus cum esset justus* » (Mt., I, 19) : Fonck, *V. D.* 1924, p. 65-71.

« *Rachel plorans filios suos* » (Mt., II, 17-18) : Ruffenach, *V. D.* 1924, p. 5-7.

« *Dico enim vobis, quia nisi abundaverit justitia vestra plus quam Scribarum et Pharisæorum, non intrabitis in regnum cœlorum* » (Mt., v, 20) : Olivo Olivieri, *B.* 1924, p. 201 et ss.

Leprosus sanatur (Mt., VIII, 2-4) : Fonck, *V. D.* 1924, p. 8-14.

Baculus apostolorum (Mt., x, 10) : Power, *V. D.* 1924, p. 111-6.

Le commentaire de la parabole du semeur (Mt., XIII, 18-23) *dans les Synoptiques :* Suys, *R. Sc. Rel.* 1924, p. 247-54.

« *Sinite parvulos ad me venire* » (Mt., XIX, 14) : Ejarque, *V. D.* 1924, p. 41-47.

Operarii in vinea (Mt., xx, 1-16) : Fonck, *V. D.* 1924, p. 33-40.

« *Non præteribit generatio hæc* » (Mt., XXIII, 36) : Malvy, *R. Sc. Rel.* 1924, p. 539-44.

Les dix Vierges (Mt., xxv, 1-13) : Buzy, *R. A.* 15 oct. 1924, p. 65-84.

Surdus et mutus sanatur (Marc, VII, 31-37) : Fonck, *V. D.* 1924, p. 231-6.

Un commentaire du troisième Evangile : le Saint Luc *du P. Lagrange :* Colon, *R. Stras.* 1924, p. 513-24.

Où en est la dissection littéraire du quatrième Evangile ? Lagrange, *R. B.* 1924, p. 321-42.

« *Mulier, ecce Filius tuus* » (Jean, XIX, 26, 27) : Bover, *V. D.* 1924, p. 225-31.

Période apostolique et Actes des Apôtres. — *Barnabé :* Tixeront, *Dict. des C. R.*, fasc. 3, col. 654-6.

La prière dans l'Eglise primitive : Lebreton, *R. Sc. Rel.* 1924, p. 5-32 et 97-133.

Verbum crucis in schola apostolorum : V. D. 1924, p. 97-107.

« *Cœperunt loqui variis linguis...* » : Fonck, *V. D.* 1924, p. 163-9.

Actes des Apôtres : Vaganay, *Dict. des C. R.*, fasc. 1, col. 54-61.

Le proconsulat de Gallion en Achaïe et S. Paul : R. B. 1924, p. 632. D'après Cantarelli, *Revue des Etudes anciennes,* juillet-sept. 1924, p. 285 et ss., il faut définitivement placer fin avril 52 la nomination de Gallion comme proconsul « extra sortem » d'Achaïe. Paul aurait été conduit à son tribunal peu après son entrée en charge, donc en 52. Gallion atteint de malaria serait reparti pour Rome en sept. 52. Conclusion identique à celle présentée par Brassac dans *R. B.* 1913, p. 36-53.

Epîtres et Apocalypse. — *De « Nationalismo » in re religiosa quid Paulus censeat ?* Dieckmann, *V. D.* 1924, p. 119-27.

Theses paulinæ : articles de Lattey dans *V. D.* 1924 : *De peccato originali,* p. 21-26 ; — *De justificatione per fidem,* p. 80-86 ; — *De justitia impertita,* p. 149-53 ; — *De nova vita justi,* p. 196-200 et 241-4.

Quels ouvrages consulter pour une étude de fond de la parousie dans S. Paul ? R. A. 1er avril 1924, p. 62 3.

Valor de los terminos Ley, Yo, Pecado, *en Rom.* VII : Bover, *B.* 1924, p. 192-6.

Rom. VIII, 28-30 : Allo, *R. Sc. Ph. et Théo.* 1924, p. 503-5.

Ire et IIe *Epîtres aux Corinthiens :* Vaganay, *Dict. des C. R.*, fasc. 8, col. 545-50.

I Cor., III, 10-17 *bei den lateinischen Vätern und in der Frühscholastik :* Landgraf, *B.* 1924, p. 140-72.

« *Calix benedictionis... nonne communicatio sanguinis Christi est ?* » (I Cor., x, 16) : Van den Eerenbeemt, *V. D.* 1924, p. 178-82.

« *Quod et tradidi vobis* » (I Cor., XI, 23) : Merk, *V. D.* 1924, p. 332-6 et 362-8. Etudie l'argument de tradition chez S. Paul.

Christus novus Adam (I Cor., xv, 20-23) : *V. D.* 1924, p. 299-305.

Pauli oratio ad Petrum (Gal., II, 11-21) : Bover, *V. D.* 1924, p. 48-55.

« *In Christo Jesu* » *filii Dei omnes unus semen Abrahæ* (Gal., III, 26-29) : Bover, *V. D.* 1924, p. 14-21.

Heres « *per Deum* » (Gal., IV, 7) : Bover, *V. D.* 1924, p. 373-5.

Colossiens (Epître aux) : Vaganay, *Dict. des C. R.*, fasc. 7, col. 289-91.

« *Gaudete in Domino semper* » (Philip., IV, 4-9) : Holzmeister, *V. D.* 1924, p. 358-62.

Decebat... auctorem salutis... per passionem consummare (Heb., II, 10) : Murillo, *V. D.* 1924, p. 201-6.

Revelationis per Filium excellentia ejusque retinendæ urgens officium (Heb., I, 1-II, 3) : Murillo, *V. D.* 1924, p. 269-73.

Note sur un texte de S. Paul (I Tim., III, 2) : Tauzin, *R. A.* 1er déc. 1924, p. 274-88.

Quomodo summus cœli claviger describat viam quæ in cœlum ducit : Holzmeister, *V. D.* 1924, p. 193-6.

Apocalypse : Vaganay, *Dict. des C. R.*, fasc. 2, col. 302-8.

ACTES DU SAINT-SIÈGE

(*Acta* n° 9, du 1er juillet)

Actes de S. S. Pie XI

I. Constitution apostolique *Inter præcipuas* du 6 janvier 1925 érigeant en métropole l'évêché de *St-Christophe de La Havane,* à Cuba, qui formera une nouvelle province ecclésiastique avec ses deux évêchés suffragants de Pinar del Rio et de Matanzas, comme lui détachés de Santiago de Cuba.

II. Lettres apostoliques. — 1° 20 mai 1925. Création de la Délégation apostolique d'Indochine. — 2° 7 juin. Béatification de Marie-Michelle du Saint-Sacrement, fondatrice des Servantes du T. S. Sacrement et de la Charité, avec concession de son office aux diocèses de Madrid et de Valence et aux maisons de sa Congrégation. — 3° 14 juin. Béatification de Bernadette Soubirous, sœur Marie-Bernard des Sœurs de la Charité et de l'Instruction chrétienne de Nevers :

... Insuper eadem auctoritate Nostra concedimus ut de illa recitetur Officium et Missa celebretur de Communi Virginum juxta rubricas Missalis et Breviarii Romani. Ejusmodi vero Officii recitationem et Missæ celebrationem fieri dumtaxat concedimus in diœcesi Nivernensi, ubi sancte obiit, et in diœcesi Tarbiensi et Lapurdensi, ubi Ancilla Dei cælestibus apparitionibus illustrata fuit, nec non in omnibus templis ac domibus, ubique terrarum sitis, quæ ad Congregationem Sororum Nivernensium pertineant, atque etiam in locis ubi dictæ Congregationis Sorores sua munera impleant, ab omnibus fidelibus, tam sæcularibus quam regularibus, qui Horas canonicas recitare teneantur : et quod

ad Missas attinet, a sacerdotibus ad templa in quibus Beatæ ipsius festum celebretur.

4o 15 juin. Erection en basilique mineure de l'église paroissiale des SS. Gervais et Protais, à Rapallo (diocèse de Chiavari, province de Gênes). — 5o 21 juin. Béatification de Jean de Brébeuf, Isaac Jogues, Gabriel Lalemant, Antoine Daniel, Charles Garnier, Noël Chabanel, prêtres, René Goupil et Jean de La Lande, coadjuteurs, tous de la Compagnie de Jésus, martyrisés au Canada au XVIIe siècle :

... Præterea, eadem auctoritate Nostra, concedimus ut de eorumdem quotannis Officium recitetur de Communi plurimorum Martyrum cum Lectionibus propriis per Nos adprobatis, et Missa pariter de eodem Communi celebretur, servatis rubricis, in diœcesibus tamen dumtaxat totius ditionis Canadensis ac provinciæ ecclesiasticæ Neo-Eboracensis, nec non in omnibus templis ac piis domibus, ubique terrarum sitis, quæ ad Societatem Jesu pertineant, ab omnibus fidelibus, tam sæcularibus quam regularibus, qui Horas canonicas recitare teneantur, et, quod ad Missas attinet, ab omnibus sacerdotibus ad templa confluentibus in quibus eorumdem Beatorum festum celebretur.

III. Lettre du Pape, du 23 avril 1925, au cardinal Merry del Val pour ses noces d'argent épiscopales.

S. C. des Religieux

Approbation définitive, le 1er mars 1925, des Servantes du Sacré-Cœur de Jésus et des pauvres; — le 5 avril, des Sœurs tertiaires franciscaines de la Sainte-Famille (maison-mère à Dubuque, en Iowa, Etats-Unis), et des Sœurs Salésiennes des Sacrés-Cœurs de Lecce (Italie du Sud).

Approbation pour sept ans, le 1er mars 1925, des Sœurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception de Montréal (Canada), et des Sœurs de St-Joseph de Toronto (Ontario, Canada); — le 5 avril, des Sœurs de la Divine Providence de Lwow (Galicie, Pologne); — le 26 mai, des Sœurs tertiaires dominicaines du Saint Nom de Jésus (maison-mère à San Rafaël, archidiocèse de San Francisco, Californie).

S. C. de la Propagande

13 mai 1925. Le Vicariat apost. de l'*Ounyanyembé*, en Afrique orientale, confié aux Pères Blancs, portera désormais le nom de *Tabora*.

S. C. des Rites

1o 2 juin 1925. Décret *de tuto* pour la béatification de Bernadette Soubirous. — 2o 2 juin. Décret constatant le *martyre* des Jésuites canadiens béatifiés le 21 juin. — 3o 2 juin. Décret *de tuto* pour la béatification des mêmes. — 4o 2 juin. Décret *de tuto* pour la béatification des soixante-dix-neuf martyrs de Corée. — 5o 2 juin. Décret *de tuto* pour la béatification de Pierre-Julien Eymard.

6o 27 mai, *Acqui* (province de Turin). Introduction de la cause de béatification de Marie-Dominique Mazzarello, première Supérieure des Filles de Marie-Auxiliatrice (née le 9 mai 1837, † le 14 mai 1881).

VII

10 juin 1925.

***Décret approuvant la nouvelle édition typique du* Rituale Romanum**

Hanc Ritualis Romani Vaticanam editionem, diligenter revisam, emendatam et auctam ad normam Codicis juris canonici, Rubricarum Missalis Romani atque Decretorum Apostolicæ Sedis, Sanctissimus Dominus noster Pius Papa XI, referente infrascripto Cardinali Sacræ Rituum Congregationi Præfecto, ratam habuit et approbavit, atque uti *typicam* habendam esse decrevit, cui futuræ editiones ejusdem Ritualis Romani conformandæ erunt. Contrariis non obstantibus quibuscumque.

Die 10 junii 1925.

A. Card. Vico, Episc. Portuen. et S. Rufinæ,
S. R. C. Præfectus.
Alexander Verde, *Secretarius.*

Sacrée Pénitencerie

9 mars 1925.

DUBIA CIRCA IMPEDITOS AB URBE ADEUNDA AD JUBILÆUM LUCRANDUM

S. Pœnitentiariæ Apostolicæ proposita sunt dubia, quæ sequuntur :

I. Cum Constitutio *Apostolico muneri*, d. 30 julii anni 1924, sub n. VIII, ab itinere romano instituendo atque a basilicis visitandis pro indulgentia Jubilæi anni 1925 eximat etiam operarios, qui cotidiano sibi victum labore comparantes nequeunt se ab eo per tot dies atque horas abstinere; quæritur, utrum nomine *operarii* ii soli intelligi debeant qui labori manuali incumbunt; an etiam illi, qui, arti non servili addicti, modicam ex eorum labore referunt retributionem, ita ut mediis destituantur Urbem peregre petendi.

II. An indulgentia jubilaris hoc anno extra Romam ab iis etiam acquiri possit, qui, etsi mediis non careant Urbem petendi, domi tamen alia ratione detinentur, uti, v. gr., uxor a marito abire prohibita.

III. In eadem Constitutione omnibus stabili impedimento detentis, si extra Urbem commorantur, conceditur ut bis intra Anni Sancti decursum jubilarem consequantur indulgentiam : quæritur idcirco utrum hujusmodi fideles hanc indulgentiam bis pro se consequi valeant; an semel quidem pro se, iterum vero pro defunctis.

Omnibus mature perpensis, S. Pœnitentiaria respondendum esse censuit :

Ad I. Affirmative ad primam partem; negative ad alteram.

Ad II. Negative.

Ad III. Negative ad primam partem, affirmative ad alteram.

Datum ex S. Pœnitentiaria Apostolica, die 9 martii 1925.

Salvator Luzio, *S. P. Regens.*
A. Anelli, *S. P. Substitutus.*

S. Rote Romaine

17 juin 1925, *Bayeux*. Le sieur André Binot est cité pour le 1er août 1925 en vue du procès en nullité de son mariage avec la demoiselle Daniel.

20 juin 1925, *Baltimore*. Le sieur Calvin Mac Smith est cité pour le 17 octobre en vue du procès en nullité de son mariage avec la demoiselle Schumm [1].

[1] Toutes ces citations de gens à domicile inconnu se terminent par la formule : « Les Ordinaires des lieux, les curés, les prêtres, les fidèles ayant connaissance du lieu de la résidence dudit Monsieur..., devront, dans la mesure du possible, l'avertir de la présente citation. »

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

G. Bousquet. **Précis de sociologie d'après Vilfredo Pareto.** — Un vol. in-8 de 208 p., 10 f. — Paris Payot.

Pareto a voulu faire une sociologie scientifique, c'est-à-dire fondée sur l'expérience. Il insiste sur la relativité de la science, le caractère de simple probabilité des lois scientifiques. Du phénoménisme il verse dans le subjectivisme : « Ce que nous appelons des principes n'a aucune réalité objective ; ceux-ci n'existent que dans l'esprit des hommes, ou, pour mieux dire, de quelques savants » (p. 14).

La méthode scientifique consiste à décomposer en phénomènes simples les phénomènes concrets complexes, donnés dans l'expérience, puis à passer du simple au complexe. Il importe de n'employer, dans le vocabulaire sociologique, que des mots qui « n'exercent par eux-mêmes aucune influence sur le raisonnement » et, par suite, « soient aussi précis et objectifs que possible. » En outre, « il ne faut pas confondre la vérité d'une proposition avec son utilité » (p. 16) ; il ne faut donc pas « déduire à priori la vérité de l'utilité ou *vice versa* » (p. 17).

Pour faire une sociologie scientifique, le sociologue étudiera, dans l'espace et dans le temps, l'état psychologique dont « les manifestations verbales » de l'homme vivant en société fournissent la traduction sensible. « Le fondement des actions » humaines, ce ne sont plus les idées ou doctrines, car celles-ci n'ont pas d'existence objective et ne sont acceptées que « par la force du sentiment, non de la logique » (p. 72). L'auteur appelle « dérivations, » les « manifestations verbales » qui « s'éloignent de la réalité, » tout en gardant « une valeur persuasive bien supérieure au raisonnement objectif » (p. 47). La classification scientifique des actions humaines s'effectuera « d'après le rapport qu'elles ont avec la réalité logico-expérimentale » (p. 75). Les actions logiques sont des actions conformes à un raisonnement appuyé sur l'expérience, « des actions que l'expérience montre appropriées au but et qui s'unissent logiquement à ce but » *(id.)*. L'homme « s'imagine toujours qu'il agit poussé par une suite de raisons parfaitement valables et que son activité est appropriée au but qu'il vise. C'est ce que nous nommerons l'aspect subjectif du phénomène, tandis que l'aspect objectif sera ce qu'il est en réalité » (p. 76). Les actions logiques sont « logiquement unies à leur but, non seulement par rapport au sujet qui les accomplit, mais encore pour ceux qui ont des connaissances plus étendues. » Quant à toutes les autres, ce sont « les actions non-logiques » (p. 77). Cette classification établie, on analysera « l'état d'esprit auquel ces actions correspondent » : dans ce but, il faut « rassembler beaucoup de types d'une même espèce et en reconnaître les caractères communs, » autrement dit « rechercher les constantes des phénomènes naturels » *(id.)*.

D'après Pareto, l'étude scientifique de la sociologie sera celle des « manifestations verbales de l'homme, » lesquelles ne correspondent presque jamais à des théories « logico-expérimentales, » les raisonnements étant en fait « presque tous des dérivations. » Il faut distinguer entre « la valeur logique et la valeur persuasive des dérivations ; la première est nulle ; la seconde tire sa force de certains sentiments auxquels elles satisfont. » Les actions de l'homme se classent « en deux catégories : les actions logiques et les non-logiques » (p. 82). Elles se divisent aussi en « une partie constante, qui correspond à certains instincts, certains sentiments de l'homme, et une autre qui vise à rendre raison de la première et qui est des plus variables ; cette partie satisfait le besoin de raisonnement et de logique de l'homme, son besoin d'expliquer, qui subit les influences les plus diverses » (p. 83). Ce qui reste constant, ce sont les « résidus, » les « manifestations d'instinct ou constantes psychiques » *(id.)*.

La société humaine, à un moment donné, revêt une « forme déterminée, non seulement par les circonstances extérieures, mais aussi par les sentiments, les intérêts, les raisonnements logico-expérimentaux ayant pour but la satisfaction des sentiments et des intérêts, et, d'une manière très subordonnée, par les dérivations » (p. 145).

Conformément à l'école mathématique dont il est un représentant, Pareto traduit en signes algébriques et en figures géométriques le schéma sociologique. Il retient comme un trait essentiel de la réalité sociale l'hétérogénéité (p. 155 et suiv.), la division de la société en groupes différenciés et la constitution d'élites. Enfin, les « recherches inductives » de l'auteur le conduisent « à reconnaître que les divers aspects du mouvement social » affectent « une forme rythmique, périodique, oscillatoire, ondulée » (p. 172). « Les diverses périodes se succédant et se déterminant mutuellement, » l'auteur conclut que « tous les facteurs de la vie sociale réagissent continuellement les uns sur les autres, de telle sorte qu'ils se déterminent mutuellement dans leurs incessantes actions et réactions, ceci à la fois dans le temps et l'espace » (p. 177-179).

M. Bousquet s'est proposé de mettre de la clarté, en le résumant, dans le traité de sociologie de Pareto. Son résumé est lui-même fort confus. Si Pareto a su mettre en lumière la nécessité d'appliquer à l'étude positive de la sociologie certains principes de la méthode expérimentale et s'il a insisté avec raison sur la puissance motrice des sentiments, il a eu le tort de nier la force agissante des idées et de ne se dégager ni d'un positivisme assez plat ni d'un subjectivisme aussi antiscientifique que dangereux.

Histoire de Lorraine *depuis les origines jusqu'à la réunion des deux Duchés à la France (1766)*, par Edouard Gérardin. — In-8 de XII-368 p., 66 gravures et 4 cartes, 10 f. — Paris, Berger-Levrault.

La Lorraine est à l'honneur depuis la guerre. Elle n'a jamais cessé d'y être ; mais ces années-ci un renouveau de ferveur porte de ce côté l'attention de nos historiens. La joie de Metz recouvrée y est pour beaucoup ; mais aussi l'angoisse dont on ne peut se défaire à la vue de l'avenir que nous préparent nos voisins d'outre-Rhin. Nous avons eu, depuis la guerre, la grande *Histoire de Lorraine* de M. Parisot, en 3 vol., puis *la Lorraine* de M. Henriot, étude un peu juvénile, mais si chaude, de la terre lorraine, de ses richesses naturelles et industrielles. M. Gérardin se tient à l'histoire du pays. Et c'est une lourde tâche, qui exige de l'historien une très rare érudition, une familiarité impeccable avec les choses et les gens du moyen âge. Les vicissitudes politiques ont fait de ces marches de l'Est une page extraordinairement touffue et embroussaillée de notre histoire.

Sous ce nom de Lorraine, M. Gérardin entend le pays mosellan, compris successivement dans la Belgique Ire, sous la domination romaine ; puis dans l'ancienne Austrasie et dans l'Empire de Charlemagne ; puis démembré de la Lotharingie, sous le nom de Haute-Lorraine ou Mosellane ; morcelé enfin, dès le XIIe siècle, en plusieurs principautés dont les plus importantes étaient : l'archevêché de Trèves, les évêchés de Metz, Toul et Verdun, le duché féodal de Lorraine, les comtés de Bar, de Luxembourg, de Vaudémont, de Sarrebruck, de Deux-Ponts, de Saarwerden et de Salm-Blâmont : — ce qui fait qu'à partir du XIIe siècle le mot *Lorraine*

prend deux acceptions très différentes et désigne, ou bien le petit duché féodal de Lorraine, ou bien la région géographique du même nom.

C'est une *Histoire* qu'écrit M. Gérardin, et sevrée de tout ce qui serait faits anecdotiques et épisodes ornés ou amplifiés par la légende : histoire d'abord des événements politiques, guerres et traités, qui ont si souvent modifié ou bouleversé la carte politique de la Mosellane, mais histoire aussi, et très largement tracée, des diverses manifestations de l'activité humaine. M. Gérardin répartit ses dix-huit siècles lorrains en six grandes périodes : 1° *les Origines :* la préhistoire, la domination romaine, les invasions barbares ; 2° *la période franque* 511-925 ; 3° *la période allemande* à dater de Henri l'Oiseleur, 925-1431 ; 4° *Vers l'indépendance* 1431-1508 ; 5° *la Lorraine à l'apogée de son indépendance* 1508-1624 ; 6° *Vers l'annexion à la France* 1624-1735-1766. Et pour chaque période il donne un chapitre au mouvement religieux, à l'Eglise dont il suit fidèlement l'organisation, l'influence, les luttes, les progrès ou la décadence ; un chapitre ensuite aux conditions sociales, aux institutions politiques, administratives, judiciaires, militaires, financières, à la culture intellectuelle, au développement économique et matériel, enfin à l'état moral du pays. — Tout cela, exposé avec clarté, netteté, précision, une précision qui n'exclut pas la chaleur et où l'on sent toute l'ardeur du patriotisme lorrain.

Génies sains et génies malades, par Henri Joly, membre de l'Institut. In-12 de VIII-257 p., 8 f. — **Psychologie des grands hommes,** par le même. IVe édition, in-12 de XXXIV-292 p., 8 f. — Paris, Editions *Spes*.

Génies sains et génies malades : un sujet des plus passionnants qui soient, de ceux sur lesquels on déraisonne le plus souvent, un sujet qui d'ailleurs ne sera jamais épuisé et laissera toujours matière à de nouvelles recherches. M. Joly en avait déjà abordé quelques côtés, en avait présenté bien des éléments de solution dans sa *Psychologie des Saints* (l'exquis petit livre par où il ouvrait, voici une trentaine d'années, la collection LES SAINTS), et surtout dans cette *Psychologie des grands hommes* qui remonte à une bonne quarantaine d'années, qu'il vient de réimprimer et qui étudie avec une pénétrante exactitude des questions comme la préparation du génie par la race, par l'hérédité familiale, par le milieu, la théorie de la métamorphose et de l'alternance, le génie et la folie, le génie et l'inspiration, le vrai génie et les faux grands hommes.

Ce sont les mêmes problèmes que, dans son nouveau recueil, *Génies sains et génies malades,* M. Joly éclaire de nouvelles lumières, tirées de nouvelles études auxquelles il a soumis des personnages célèbres.

Lisez son premier chapitre : vous y verrez comment, pour se garder en santé morale et intellectuelle, il ne faut pas plus mépriser la nature qu'il ne faut la glorifier : l'austérité mesurée d'une sainte Chantal a tout autrement défendu la saine doctrine et le bon sens que ne l'a fait Angélique Arnauld avec sa raideur ou Mme Guyon avec ses abandons qui déjà cachaient une sensualité dangereuse. Le génie est dominateur, a une tendance naturelle à dominer : la première domination à exercer est celle de soi-même. Autrement vous aboutissez à la folie de Rousseau, au déséquilibre (et à la folie intermittente) d'Auguste Comte. Frédéric Le Play fut certes un esprit tout aussi « positif » que Comte, seulement soumis à une discipline tout autrement exacte, et dont l'action réformatrice a été si bienfaisante et si féconde en économie politique, en science historique, en science sociale surtout. Quel diptyque éloquent aussi que les deux Lamennais, et quel démenti à la théorie des trois facteurs, — race, milieu, moment, — qui doivent suffire à expliquer tout homme célèbre...! Un chapitre encore sur les tristesses politiques de Chateaubriand, cf. *Ami* 1924, p. 471-5 ; et M. Joly arrive à sa conclusion. La condition de toute vie de l'esprit saine et bienfaisante, c'est de se rappeler toujours « où sont les grandes directions inspiratrices des choix qui fixent les volontés, justificatrices des sacrifices épurateurs... Nul esprit n'est sain que s'il se nourrit de cet incorruptible aliment ; nul esprit n'est malade que pour l'avoir méprisé ou dénaturé. Nul ne surmonte ses faiblesses ou n'en prévient les excès qu'à la condition de s'orienter de nouveau, avec défiance de soi-même, vers ces invisibles influences. »

La Règle morale dans les obligations civiles, par G. Ripper t, professeur à la Faculté de Droit de Paris. — In-8 de 398 p., 25 f. — Paris, Librairie Générale du Droit, 20, rue Soufflot (1925).

« Je me propose, écrit l'auteur (p. 1), de montrer que le droit, dans sa partie la plus technique, reste dominé par la loi morale, démonstration qui peut offrir quelque intérêt, non par sa nouveauté, mais parce qu'elle est faite de nouveau à une époque où l'on enseigne la rigoureuse séparation du droit et de la morale. » Et, après avoir esquissé les positions prises à cet égard par les diverses écoles juridiques, il formule sa solution propre : « Il n'y a aucune différence de domaine, de nature et de but entre la règle morale et la règle juridique ; » mais « la règle morale devient règle juridique grâce à une injonction plus énergique et à une sanction extérieure nécessaire pour le but à atteindre » (p. 10).

Cette union intime du droit et de la morale, M. Rippert l'expose en une série de chapitres sur : la morale et le contrat, la justice dans l'exercice des droits, la sanction légale et les devoirs moraux, la répression de la fraude et la peine civile, les obligations naturelles et le domaine de la conscience. Il l'étudie surtout en fonction des arrêts de jurisprudence, qui d'après lui révèlent, mieux que les lois, les idées inspiratrices du droit.

Soulignons très particulièrement la conclusion de M. R. relativement à « l'impossibilité où se trouve le législateur ou le juge de donner des règles ou de trancher des difficultés en usant purement et simplement des procédés techniques d'élaboration et de construction du droit. La règle ne peut être donnée et appliquée qu'en considération de l'idéal moral que le législateur se propose de réaliser et auquel le juge doit concourir. En vain objectera-t-on qu'il est scientifiquement impossible de tenir compte de cet idéal moral et qu'il faut substituer un système juridique d'ordre réaliste à un système d'ordre métaphysique. Ce n'est pas être vraiment réaliste que de ne pas vouloir tenir compte des forces morales qui existent dans la société » (p. 382).

Ces idées marquent un retour heureux aux conceptions saines de la morale catholique, qui tient l'homme responsable *de tous ses actes humains*. S'il n'est pas exact d'identifier pleinement morale et droit, comme semble l'avoir fait, par une réaction sans doute un peu forte, M. R., il est juste de rappeler que l'obligation de conscience, c'est-à-dire l'obligation morale, doit doubler l'obligation juridique dans une saine compréhension de l'ordre. A cet égard le livre de M. R., qui pourra être discuté en ce que ses formules ont d'excessif, nous ramène à une vérité fondamentale, trop méconnue de nos jours et par les citoyens, et plus encore par les législateurs.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 5 augusti 1925.

EUG. LINDECKER, *Vic. gen.*

Le Gérant : F. FROSSARD.

LANGRES. Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

RENTES PERPÉTUELLES 4 0/0 AVEC GARANTIE DE CHANGE

Comme nous l'avons précédemment indiqué, l'émission au pair des rentes perpétuelles 4 °/₀ 1925 a été ouverte le 20 juillet; rappelons que la souscription en est exclusivement réservée aux porteurs de Bons de la Défense Nationale souscrits ou renouvelés jusqu'à la date extrême du 5 septembre.

Ces bons sont échangés contre des titres de la nouvelle rente pour leur valeur nominale, c'est-à-dire pour leur prix de remboursement diminué du montant des intérêts perçus d'avance, et qui restent à courir pour la période du 6 septembre au jour de l'échéance des Bons.

L'intérêt des rentes nouvelles est fixé à 4 °/₀ minimum, et les coupons seront payés les 5 mars et 5 septembre de chaque année.

Les rentes perpétuelles 4°/₀ 1925 seront cotées en Bourse dans le plus bref délai après la clôture de l'émission.

VITTEL
STATION DES ARTHRITIQUES
25 MAI - 25 SEPTEMBRE
Réduction à MM. les Ecclésiastiques

LABORATOIRES BAILLY
A. BAILLY, 15, rue de Rome, PARIS. R. C. Seine 1.079
ANALYSES
Bactériologiques (diphtérie, tuberculose) — Biochimiques (sang, urines) — Alimentaires (laits, vins, etc.)
REACTION DE WASSERMANN. — Notices et brochures sur demande.

VITRAUX L. BALMET
25, Cours Berriat, GRENOBLE.
Vitraux en tous genres et tous styles. Restauration (voir n° du 19 février de l'*Ami*).

GRANDE NOUVEAUTÉ : La Vitre chimiq. perfectionnée, inusable, tirage illimité garanti.
Prix réduits. A la P. H., chez Curé de Teloché (Sarthe).

HORLOGERIE - PENDULERIE
— BIJOUTERIE — ORFÈVRERIE —
ALLIANCE HORLOGERE
R. C. Besançon 29
E. ENGINGER — BESANÇON — 15, rue Gambetta, 15
Catalogue F^co sur demande — Fournisseur de l'Archevêché de Besançon

LOURDES
Envoi franco du Catalogue
POUR TOUS ACHATS D'OBJETS DE PIÉTÉ ET SOUVENIRS ADRESSEZ-VOUS AU
PALAIS DU ROSAIRE
64, Boulevard de la Grotte
Succursale : 158, rue de la Grotte
R. C. Lourdes 116

VINS DE BORDEAUX
GAUDRAP & C° — 21, Rue Borie, 21 — BORDEAUX —
MAISON RECOMMANDÉE
Vin blanc de Messe SAINTE-CROIX-DU-MONT (vin liturgique légitime).
— *Envoi gratis du Catalogue sur simple demande* —
R. C. Bordeaux 18.250 A.

LISEZ CECI M^me L. MARQUIS, directrice de l'Intermédiaire catholique de Besançon et de Genève, fondé en 1884, 2, rue Péclet, à BESANÇON, se recommande tout spécialement aux lecteurs de l'*Ami du Clergé* pour leurs achats en Montres, Pendules, Bijouterie et Orfèvrerie. Ils peuvent s'y adresser en toute confiance. Demander catalogues franco. Articles spéciaux pour 1^res Communions : Chapelets, Médailles, etc. —Prix avantageux.
R. C. Besançon 1.552

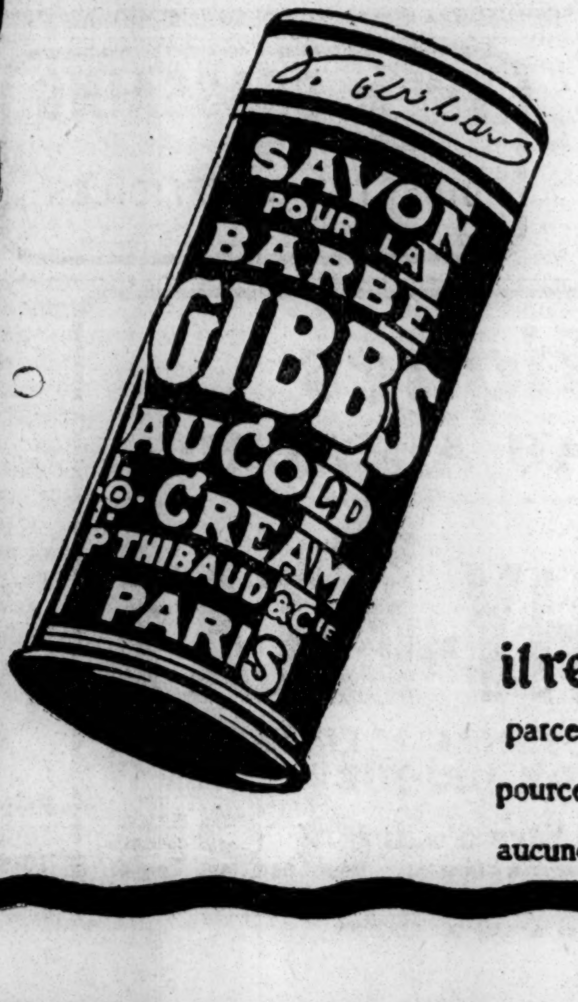

Malgré le prix élevé des **produits de tout premier ordre** entrant dans la composition du

Savon pour la barbe GIBBS

il reste le meilleur marché

parce qu'il fournit, sans irriter la peau, un pourcentage de " barbes " que ne peut donner aucune autre mixture vaguement "Savonneuse"